UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Effet du système fiscal sur la performance financière des petites et moyennes entreprises burundaises : cas des pme sélectionnées en mairie de Bujumbura (2022)

Habonimana, Jean Claude

2023-08
UB, Faculté des sciences économiques et administratives
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/417

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

MASTER EN SCIENCES DE GESTION



EFFET DU SYSTEME FISCAL SUR LA PERFORMANCE FINANCIERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES BURUNDAISES : CAS DES PME SELECTIONNEES EN MAIRIE DE BUJUMBURA (2022)

Par :

Jean Claude HABONIMANA

Mémoire

présenté et soutenu publiquement en vue de l'obtention du Diplôme de Master en Sciences de Gestion

Spécialité : Finance

Sous la Direction du :

Dr. Jean Isaac BIZIMANA

Bujumbura, Août 2023

MEMBRES DU JURY

Président : Pr. Rédempteur NTAWIRATSA

Directeur : Dr. Jean Isaac BIZIMANA

Secrétaire : Pr. Alexis BIZIMUNGU

DEDICACES

A mes parents ;

A mes frères et sœurs ;

A mon directeur de mémoire ;

A mes enseignants de notre faculté ;

A mes familles, amis et connaissances.

HABONIMANA Jean Claude

REMERCIEMENTS

Le présent travail est un aboutissement et matérialisation d'efforts consentis pendant des périodes. Nous avons été soutenus tant matériellement que moralement par diverses personnes.

Pour le mettre au terme, l'honneur nous échoit d'exprimer nos sentiments de reconnaissance aux personnes morales et physiques qui ont contribué à la finalisation de ce mémoire.

Nos sincères remerciements sont d'abord adressés au directeur de ce mémoire Dr Jean Isaac BIZIMANA qui, malgré ses multiples responsabilités, a accepté d'assurer la direction de ce mémoire. Son encadrement, sa rigueur et ses conseils scientifiques méritent une reconnaissance éternelle. Son expérience a grandement façonné mes compétences en matière de recherche.

Nous remercions également les membres du jury qui, malgré leurs multiples occupations, ont accepté de lire ce travail. Qu'ils trouvent dans ce travail l'expression de nos vifs et profonds remerciements.

Que l'influence des professeurs pour le programme de master de l'Université du Burundi plus particulièrement au responsable du programme de Master en science de Gestion, Professeur Dieudonné GAHUNGU, reste à jamais précieuse pour une éducation et des conseils scientifiques qu'ils nous ont fournis au cours de notre parcours académique.

Nous disons merci à tous nos camarades de classe qui ont contribué énormément à l'aboutissement de ce pas franchi surtout pendant le parcours académique.

Nos sentiments de reconnaissance s'adressent à tous les gens qui ont contribué à la collecté des données plus particulièrement à madame Diane NIYONGERE et à ceux de toutes les responsables d'entreprises enquêtées au cours de la collecte des données d'enquête. Ils nous ont gentiment fourni les données qui ont contribué à la réalisation de ce travail.

Que nos parents, nos frères et sœurs trouvent ici un signe de reconnaissance de leur présence immanquable.

A toute personne qui de près ou de loin a contribué à la réalisation de ce travail mais que nous n'avons pas mentionnée ici, nous disons merci.

RESUME

Le présent travail tente d'apporter une réponse à une question cruciale: Quel est l'effet du système fiscal sur la performance financière des petites et moyennes entreprises (PME) burundaises?

L'objectif global de notre recherche est d'examiner l'effet du système fiscal sur la performance financière des petites et moyennes entreprises burundaises. Pour aboutir aux résultats escomptés, une méthodologie, regroupant les données primaires basée sur une enquête qui a touché 96 PME qui sont des contribuables à l'OBR et réalisant leurs activités en Mairie de Bujumbura, a combiné l'analyse qualitative et quantitative des données primaires.

Des tableaux ont été utilisés pour résumer les résultats de l'enquête afin de connaître la perception des répondants sur le système fiscal burundais. Des résultats trouvés nous ont montré qu'un grand nombre d'enquêtés de la Mairie de Bujumbura avaient une perception négative sur le système fiscal burundais. La statistique descriptive a été utilisée pour examiner les bénéfices, la réduction du montant de l'impôt à payer, le temps passé à produire et à déposer les documents de déclarations de revenus à l'OBR et le coût lié au paiement des fiscalistes indépendants dans notre étude.

Le modèle de régression linéaire multiple a été utilisé pour étudier l'effet du système fiscal sur la performance financière des PME burundaises. Avec ce modèle, nous avons trouvé que la réduction montant de l'impôt à payer a un effet positif et significatif sur la performance financière des PME burundaises. Le nombre de jours utilisés à remplir et à déposer les documents de déclaration à l'OBR et le coût lié au paiement des fiscalistes ont un effet négatif et statistiquement significatif sur la performance financière des PME burundaises. L'impact de la fiscalité sur les achats et les avantages liés à la réduction d'impôt n'ont pas d'effet significatif sur la performance financière des PME burundaises.

Mots clés : Performance financière, système fiscale, Mairie de Bujumbura, PME, OBR

ABSTRACT

This work attempts to provide an answer to a single crucial question: What is the effect of the tax system on the performance of small and medium-sized enterprises (SMEs) in Burundi?

The overall objective of our research is to examine the effect of the tax system on the financial performance of small and medium enterprises in Burundi. To achieve the expected results, a methodology, gathering the primary data based on a survey which affected 96 SMEs which are OBR taxpayers and carrying out their activities in Bujumbura Town Hall, combined the qualitative and quantitative analysis of the primary data. .

Tables were used to summarize the results of the survey in order to know the perception of the respondents on the Burundian tax system. The results found showed us that a large number of respondents from the City of Bujumbura had a negative perception of the Burundian tax system. Descriptive statistics were used to examine profits, reduction of amount of tax payable, time spent producing and filing OBR tax return documents, and the cost of paying independent tax professionals in our study.

The multiple linear regression model was used to study the effect of the tax system on the financial performance of Burundian SMEs. With this model, we found that the reduction of amount of tax payable has a positive and significant effect on the financial performance of Burundian SMEs. The number of days used to complete and file the declaration documents at the OBR and the cost related to the payment of tax experts have a negative and statistically significant effect on the financial performance of Burundian SMEs. The impact of taxation on purchases and the advantages linked to the tax reduction have no significant effect on the financial performance of Burundian SMEs.

Keywords: Financial performance, tax system, Bujumbura City Hall, SME, OBR

TABLE DES MATIERES

MEMBRES DU JURY **i**
DEDICACES **ii**
REMERCIEMENTS **iii**
RESUME **iv**
ABSTRACT **v**
TABLE DES MATIERES **vi**
LISTE DES GRAPHIQUES ET FIGURES **x**
LISTE DES TABLEAUX **xi**
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS **xii**
AVANT-PROPOS **xiv**
INTRODUCTION GENERALE **1**
1. Contexte et motivation du sujet 2
2. Problématique 3
3. Hypothèses de la recherche 4
4. Objectifs de la recherche 5
4.1. Objectif global 5
4.2. Objectifs spécifiques 5
5. Intérêt du sujet 5
5.1. Intérêt personnel 5
5.2. Intérêt académique 5
5.3. Intérêt pour la collectivité 6
6. Délimitation du travail 6
7. Articulation du travail 6
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL DE LA PERFORMANCE FINANCIERE ET SYSTEME FISCAL POUR LES PME **8**
I.1. Revue de la littérature 8
I.1.1. Concept de performance 8
I.1.1.1. Définition de la performance 9
I.1.1.2. Model de Gilbert sur la performance 10
I.1.2. Typologie de la performance 10
I.1.2.1. Performance économique 11
I.1.2.2. Performance financière 11
I.1.2.3. Performance commerciale 13
I.1.2.4. Performance sociale 13
I.1.3. Système fiscale et performance des PME 14
I.1.3.1. Caractère général de l'imposition 14
I.1.3.2. Régimes d'imposition des PME 15
I.1.4. Avantages liés à la réduction d'impôts 15
I.1.4.1. Encouragements fiscaux 16
I.1.4.2. Congés fiscaux 16
I.1.4.3. Crédits d'impôt et déductions pour placements 17

I.1.4.4. Exonérations fiscales 17
I.1.5. Optimisation fiscale et la performance 18
I.1.5.1. Impôt, une charge financière à gérer 18
I.1.5.2. Evasion fiscale 18
I.1.5.3. Fraude fiscale 19
I.1.6. Deuxième économie 19
I.1.7. Impôt dans les petites et moyennes entreprises 19
I.1.7.1. Définition de l'impôt 20
I.1.7.2. Type d'impôts 20
I.1.7.3. Distinction entre impôt et taxe 21
I.1.7.4. Distinction entre impôt direct et impôt indirect 21
I.1.7.5. Type de contribuables 21
I.1.7.5.1. Droits et responsabilités des contribuables 21
I.1.7.5.1.1. Obligations du contribuable 22
I.1.7.5.1.2. Droits du contribuable 22
I.1.8. Impôt et performance financière des PME 22
I.1.9. Théories de la conformité fiscale 23
I.1.9.1. Théories basées sur l'économie 23
I.1.9.2. Théories de la psychologie 24
I.1.10. Conformité fiscale et performances des PME 24
I.1.10.1. Conformité fiscale des PME 24
I.1.10.2. Non-conformité fiscale 25
I.2. Revue empirique 26
I.2.1. Revue empirique sur la relation entre le système fiscal et performance financière des PME 26
I.2.2. Revue empirique sur les facteurs qui influencent sur la conformité fiscale des PME 26
I.2.3. Revue empirique sur la relation entre le coût lié au paiement des fiscalistes et la performance financière 27
I.2.4. Revue empirique sur la perception des taux d'imposition élevés 27
I.2.5. Revue empirique sur la relation entre la réduction du montant de l'impôt à payer et la performance financière 27
Conclusion du premier chapitre 28
CHAPITRE II : PRESENTATION DU CADRE DES PME AU BURUNDI PAR RAPPORT A LA FISCALITE 29
II.1. Notion sur les PME 29
II.1.1. Définitions des PME 30
II.1.2. Caractéristiques des PME 30
II.2. PME au Burundi 31
II.2.1. Catégorisation des PME au Burundi 32
II.2.2. Critères de segmentations des PMEs 32
II.2.3. Création des PMEs au Burundi et en Mairie de Bujumbura 33

II.3. Fiscalité des PME au Burundi 34
II.3.1. Impôts directs et indirects au Burundi 34
II.3.1.1. Impôts directs 34
II.3.1.2. Impôts indirects 34
II.3.1.2.1. Impôt sur le commerce extérieur 34
II.3.1.2.2. Impôt sur le commerce intérieur 34
II.3.2. Régime d'imposition des PMEs au Burundi 35
II.4. Principales réformes du système fiscale burundais 35
II.4.1. Cadre institutionnel 36
II.4.1.1. Agence de Développement du Burundi 36
II.4.1.2. Office Burundais des Recettes 36
II.4.1.3. Direction de la Politique Fiscale 37
II.4.2. Cadre législatif 38
II.4.3. Fiscalisation des micros contribuables 38
II.5. Environnement fiscal 39
II.5.1. Acteurs de la conception et de l'exécution des lois fiscales 39
II.5.2. Administration fiscale : L'Office Burundais des Recettes (OBR) 40
II.5.3. Présentation des procédures générales des recettes fiscales collectées aux PMEs 40
II.5.3.1. Loi relative aux impôts sur les revenus 41
II.5.3.2. Loi relative à la taxe sur la valeur ajoutée(TVA) 41
II.5.3.3. Loi sur les procédures fiscales (LPF) 42
II.5.4. Détermination de la base (du bénéfice) imposable dans les PME 42
II.5.5. Détermination du résultat fiscal par l'OBR 43
II.5.5.1. Détermination des recettes des PMEs 43
II.5.5.2. Détermination du résultat comptable dans les PMEs 44
II.5.5.3. Détermination du résultat fiscal dégagé 44
II.5.5.4. Détermination de la solde à payer au moment du dépôt de déclaration 45
II.5.6. Amendes liés aux retards de déclarations et pénalités pour retard de paiement d'impôts 45
II.5.7. Avantages fiscaux et autres formes d'aide destinés aux entreprises burundaises .. 46
II.5.7.1. Conditions d'éligibilité aux avantages fiscaux 46
II.5.7.2. Avantages fiscaux selon le code des investissements du Burundi 47
II.5.8. Exercice fiscal, période de déclaration et de paiement 48
II.5.9. Prorogation des délais de dépôt de déclaration. 48
II.6. Note d'imposition 48
II.6.1. Remise de la note d'imposition 49
II.6.2. Eléments figurants sur la note d'imposition 49
Conclusion du deuxième chapitre 50
CHAPITRE III : METHODOLOGIE DE L'ETUDE 51
III.1. Conception de la recherche 51
III.2. Population ciblée et Modèle d'échantillonnage 51
III.2.1. Population ciblée 51
III.2.2. Taille de l'échantillon 52

III.2.3. Technique de l'échantillonnage 53
III.3. Questionnaires de collecte des données 53
III.4. Mesure des variables de l'étude 53
III.5. Présentation des variables et spécification du modèle 54
III.5.1. Variable dépendante 54
III.5.2. Variables indépendantes 54
III.5.3. Spécification du modèle 55
III.6. Analyse de la faisabilité du modèle choisi 57
Conclusion du troisième chapitre 58
CHAP IV : PRESENTATION, INTERPRETATION ET DISCUSSION DES RESULTATS 59
IV.1. Présentation des données de l'enquête 59
IV.1.1. Genre des répondants 59
IV.1.2. Age en affaires 59
IV.1.3. Evaluation de la perception des répondants sur le régime fiscal au Burundi 60
IV.2. Résultats du modèle spécifié 64
IV.2.1. Résultat de l'analyse descriptive des variables quantitatives 65
IV.2.2. Résultat de l'analyse de la corrélation entre les variables 65
IV.2.3. Résultat du modèle de régression linéaire multiple 67
IV.3. Discussions des résultats 69
IV.3.1. Discussion des résultats de l'analyse descriptive sur la perception de savoir si le taux d'imposition burundais est élevé 70
IV.3.2. Discussion des résultats du modèle de régression linéaire multiple 70
IV.3.3. Vérification des hypothèses 72
Conclusion du quatrième chapitre 74
CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS 75
BIBLIOGRAPHIE 77
ANNEXES 81

LISTE DES GRAPHIQUES ET FIGURES

Graphiques

Graphique 1 : Représentation par province du niveau actuel des PMEs créées au Burundi 33
Graphique 2 : Niveau d'âges en affaires 60
Graphique 3 : Niveau de perception des répondants sur le régime fiscal burundais 63

Figure

Figure : Modèle de Gilbert sur la performance (1980) 10

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Critères de segmentation des entreprises au Burundi 33
Tableau 2 : Détermination des recettes réalisées par les PMEs 44
Tableau 3 : Détermination du résultat comptable dans les PMEs 44
Tableau 4 : détermination du résultat fiscal dégagé 44
Tableau 5 : Détermination de la solde à payer au moment du dépôt de déclaration 45
Tableau 6 : Amende fixe pour le retard de déclaration et pénalités pour retard de paiement 46
Tableau 7 : Opérationnalisation des variables 55
Tableau 8 : Répartition du genre des répondants 59
Tableau 9 : Répartition des répondants sur le niveau élevé du taux d'imposition 61
Tableau 10 : Répartition des répondants sur la perception d'être à l'aise sur le taux d'imposition 61
Tableau 11 : Répartition des répondants sur la perception du taux d'imposition équitable 61
Tableau 12 : Répartition des répondants sur la perception de recevoir la formation par l'OBR 62
Tableau 13 : Répartition des répondants sur la perception d'usage des services indépendants 62
Tableau 14 : Répartition des répondants sur la perception des avantages fiscaux qui sont liés à la réduction d'impôt 63
Tableau 15 : L'impact de l'impôt sur l'achat d'une entreprise. 64
Tableau 16 : Résultat de l'analyse descriptive des variables quantitatives 65
Tableau 17: Résultat d'analyse de la corrélation entre les variables 66
Tableau 18 : Résumé du modèle 67
Tableau 19 : Résultats du modèle de régression linéaire multiple 67
Tableau 20 : Tableau Récapitulatif des variables et des résultats obtenus par certains auteurs 69

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ADB : Agence de Développement du Burundi
API : Agence pour la Promotion des Investissements
Art. : Article
ASBL : Association Sans But Lucratif
BIF : Burundian International Francs
BIT : Bureau International du Travail
BRARUDI : Brasseries et Limonaderies du Burundi
CA : Chiffre d'Affaire
CEA : Communauté de l'Afrique de l'Est
CF : Coût des fiscalistes
DD : Droits de Douanes
DFI : Dialogue Fiscale Internationale
Dr : Docteur
FA : Impact de la fiscalité sur les achats
FBU : Francs Burundais
HO : Hypothèse nulle
IRE : Impôts sur le Revenu d'Emploi
JP : Jours utilisé
LPF : Loi sur les Procédures Fiscales
MI : Montant de l'impôt à payer
MPMEs : Micro, Petites et Moyennes Entreprises
n : taille de l'échantillon pour une population infinie
N : taille de la population mère
N° : Numéro
nc : taille de l'échantillon corrigé
NIF : Numéro d'Identification Fiscale
OBR : Office Burundais des Recettes
OLS : Moindre Carré Ordinaire
OM : Organisation Ministérielle
OPs : Organisations de Productions
P : Probabilité
PF : Performance financière

PFR	: Prélèvement forfaitaire
PME	: Petites et moyennes entreprises
Pr	: Professeur
PVD	: Pays en Voies de Développement
RAD	: Redevance administrative
Ri	: Redevance Informatique
RI	: Avantages fiscaux liés à la réduction d'impôt
ROA	: Return On Asset
ROE	: Return On Equity
SPSS	Statistical package for the Social Sciences
TCV	: Taxe de Consommation sur les véhicules
TSR	: Redevance/Taxes de sureté
TT	: Taxes de Transactions
TVA	: Taxes sur valeur ajoutée
USD	: United State's Dollar
-	: signe de soustraction
%	: pourcentage
+	: signe d'addition
=	: signe d'égalité
>	: signe de supériorité
<	: signe d'infériorité

AVANT-PROPOS

Cette étude a été réalisée dans le cadre de Master en Sciences de Gestion, Spécialité Finance.

Elle porte sur l'effet du système fiscal sur la performance financière des petites et moyennes entreprises burundaises, cas des PME sélectionnées en Mairie de Bujumbura (2022).

La rentabilité financière dans les petites et moyennes entreprises est un indicateur financier permettant de mesurer les bénéfices d'une entreprise ou d'un projet par rapport aux capitaux qui ont été investis. En d'autres termes, la rentabilité financière est caractérisée par le rapport entre les profits et le rendement des capitaux investis pour obtenir ces profits.

Cette étude porte sur 96 petites et moyennes entreprises burundaises sélectionnées en Mairie de Bujumbura qui sont assujettis à l'OBR. Elle cherche à trouver une relation qui existe entre le système fiscale et la performance financière des petites et moyennes entreprises burundaises.

INTRODUCTION GENERALE

Dans le monde et surtout dans les pays en voie de développement (PVD), les petites et moyennes entreprises (PME) possèdent une grande place dans la croissance économique et ce sont eux qui contribuent beaucoup en matière de création d'emploi ce qui est un facteur important dans la réduction du chômage. Selon le rapport du Bureau Internationale du Travail (BIT, 2015), les PMEs apportent une contribution déterminante à la création d'emplois et de revenus ; elles représentent deux tiers des emplois dans le monde.

Les PME ont longtemps été perçues comme de simples modèles réduits des organisations de grande taille. Partageant souvent cette perception, les chercheurs en comptabilité s'intéressent assez peu aux sociétés fermées, qui sont pour la plupart du temps de petite taille. Pourtant, les PME jouent un rôle important dans l'économie de très nombreux pays (L.BENOIT & S. JOSEE, 2002).

Ainsi, lorsqu'on aborde la problématique liée à la fiscalité des entreprises, l'administration fiscale procède à un mode de prélèvement de sorte que les grandes entreprises et les PME doivent être prélevées suivant le code général des impôts. Cela est fait dans le but de financer les activités publiques.

Dans les pays en voie de développement, les PME ont une importance radicale dans le développement socio-économique et sont reconnues comme moteur de création d'emplois dans différents secteurs d'activités. Grace à son caractère important dans le développement économique de leurs entreprises, l'administration fiscale doit procéder à une imposition sur elles afin de pouvoir financer les activités publiques. Néanmoins, les PME considèrent l'impôt comme un fardeau qui peut empêcher le développement économique de leurs entreprises. Selon Causade (2017), l'impôt est également considéré comme un moyen de financement public plus équitable, puisqu'il peut être modulé selon les ressources des contribuables et donc de leur faculté contributive.

L'impôt est donc la principale source de recettes publiques dans beaucoup des pays du monde entier et surtout dans les pays en voie de développement. Les PME sont censées payer l'impôt car il sert à participer au budget nécessaire pour faire fonctionner leurs pays.

1. Contexte et motivation du sujet

La fiscalité est un élément essentiel de la vie d'une entreprise. Le taux et le mode d'imposition des entreprises influent sur : la propension des individus à démarrer ou à mettre fin à une activité ; les investissements et, par conséquent, les perspectives de croissance des entreprises ; la décision des chefs d'entreprise de déclarer la totalité ou une partie des revenus de leur entreprise et de se constituer en société (M.Marchese, 2021).

De cette définition précédente, l'impact de la fiscalité sur l'activité des entreprises dans les pays en développement peut aboutir à des conclusions différentes, car le manque d'infrastructures et l'environnement socioéconomique dans ces pays entravent réellement le développement des affaires (Gnidehou, G. (2019).

Au vu de ce contexte, si on s'imagine pourquoi payons-nous des impôts? Simplement parce que, en attendant une meilleure solution, c'est le seul moyen pratique, pour les pouvoirs publics, d'obtenir les ressources dont ils ont besoin pour offrir les produits et services publics exigés par une majorité d'entre nous (Tanzi & Howell, 2001).

La fiscalité est donc, un poste très important en matière de flux financier, mais également en termes de stratégie, puisque les sociétés prennent aujourd'hui de plus en plus en compte le paramètre fiscal dans le cadre de leur développement aussi bien au plan national qu'international.

Cette prise en compte se fait par l'étude des taux d'imposition sur les bénéfices, sur l'imposition de certains biens ou revenus, mais également sur les possibilités offertes en matière de transferts de flux financiers entre sociétés et dans l'utilisation de ses derniers (Causade, 2017).

Le paiement de l'impôt fait partie des sorties de trésorerie de l'entreprise qui réduisent le pouvoir d'achat d'une entreprise. Cela est dû au fait qu'une grande partie de l'argent collecté est utilisée pour payer des impôts plutôt que pour développer l'entreprise (Tee, Lawrence, & Richard, 2016).

Néanmoins, les PMEs burundaises et particulièrement celles de Bujumbura ne peuvent en aucun cas atteindre ses objectifs de performance sans qu'il y ait l'existence des forces du gouvernement, car c'est grâce aux travaux de l'Etat que les entreprises réalisent à leurs tours les objectifs de performance.

Ainsi, la performance des PMEs va de pair avec la manière d'imposition car seules les recettes fiscales vont redynamiser indirectement la croissance des PMEs.

Des recherches faites par certains auteurs montrent qu'un système fiscal mal exécuté entraîne une faible efficacité pour une entreprise, une perte de revenu entre les deux parties dont le contribuable et le gouvernement. En outre, le taux d'imposition élevé entraine un faible recouvrement des recettes fiscales et beaucoup d'entreprises auront tendance à échapper l'impôt.

Vu la multiplicité des PMEs sur le territoire burundais et son rôle dans la création d'emploi, des lois et procédures sur le système fiscale burundais, nous avons été motivé de mener une étude sur « l'effet du système fiscale sur la performance financière des petites et moyennes entreprises burundaises».

2. Problématique

Au Burundi, l'impôt constitue une source importante pour financer les dépenses de l'Etat.

Selon le rapport annuel des activités réalisées par l'OBR, les recettes fiscales collectées dans les années 2015 ; 2016 et 2017 ont contribué effectivement à hauteur de 75.21% ; 70.45% et 71.45% dans les dépenses publique (OBR, 2016). C'est pour cette raison que les PME doivent jouer un rôle potentiel dans l'augmentation des recettes fiscales et l'amélioration de l'économie burundaise.

En effet, les recettes collectées sont passées de 324,5 milliards de BIF en 2009-2010 à 1156,4 milliards de BIF en 2020-2021, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 11,2%. Le taux de contribution des recettes totales dans les dépenses courantes de l'Etat est passé de 62,6% en 2009 à 93,4% en 2020/2021 (OBR, 2022).

L'impôt n'est jamais apprécié par les PME ni par d'autres catégories d'entreprises car il réduit le résultat de ces dernières, mais c'est une nécessité pour le développement d'une nation et pour le climat des affaires de ces dernières. Si l'OBR veut que plus de contribuables paient le montant d'impôt approprié au Burundi, il est important que ces contribuables sachent pourquoi ils leur font payer impôts.

Les petites et moyennes entreprises (PME) sont considérées comme moteur de la croissance économique dans tous les pays. Les petites entreprises représentent plus de 90 % des entreprises privées et elles contribuent à plus de 50 % de l'emploi et du PIB dans la plupart des pays africains, (ONIDO, 2009).

La majorité des petites entreprises sont moins susceptibles d'atteindre ou de maintenir leur rentabilité croissante en raison de facteurs liés à la politique fiscale. Ainsi, une question fréquemment soulevée dans l'étude des pays en développement comme le Burundi est de savoir si le paiement d'impôt peut ou non favoriser la performance des petites et moyennes entreprises (Maliti, 2009).

Cependant, la littérature n'a pas beaucoup contribué à explorer l'effet négatif du paiement de l'impôt sur la performance financière des PME dans les pays en développement, (BAURER & L.J, 2005).

Dans ce contexte, nous nous interrogeons sur la croissance des PME dans une sphère marquée par un paiement fortement concentré de l'impôt sur eux. Ainsi, une telle situation nous amène à chercher s'il y a une relation entre le paiement de l'impôt et la performance financière d'une entreprise en essayant de répondre à une question principale de recherche suivante : **Quel est l'effet du système fiscal sur la performance financière des PME burundaises?**

Tenant compte de cette problématique et à cette question principale, des questions spécifiques suivantes peuvent se poser:

- Est-ce que les PME burundaises pensent que le taux d'imposition est élevé?
- La réduction du montant de l'impôt à payer a-t-elle un effet positif sur la performance financière des PME burundaises ?
- Existe-t-il existe une relation significative entre le coût supporté pour le paiement des fiscalistes et la performance financière des PME burundaises ?

3. Hypothèses de la recherche

Pour répondre aux questions de notre problématique, nous formulons les hypothèses suivantes :

- **Hypothèse 1 :** Il n'existe pas une relation significative entre le système fiscal et la performance financière des PME ;
- **Hypothèse 2 :** le taux d'imposition n'est pas élevé dans PME burundaises;
- **Hypothèse 3 :** la réduction du montant de l'impôt à payer n'a pas d'effet positif sur la performance financière des PME burundaises ;

- **Hypothèse 4 :** il n'existe pas une relation significative entre le coût supporté pour le paiement des fiscalistes et la performance financière des PME burundaises.

4. Objectifs de la recherche

Comme tout travail de recherche doit avoir des objectifs, notre travail porte aussi l'objectif global et des objectifs spécifiques.

4.1. Objectif global

L'objectif global de cette recherche est d'examiner l'effet du système fiscal sur la performance financière des petites et moyennes entreprises au Burundi, en se concentrant sur celles de la Mairie de Bujumbura.

4.2. Objectifs spécifiques

Ce travail a pour objectifs spécifiques suivants:

- Déterminer l'existence d'une relation significative entre le système fiscal et la performance financière des PME ;
- Montrer si les PME burundaises pensent que le taux d'imposition est élevé ou pas;
- Vérifier que la réduction du montant de l'impôt à payer a un effet positif sur la performance financière des PME burundaises ;
- Vérifier s'il existe une relation significative entre le coût supporté pour le paiement des fiscalistes et la performance financière des PME burundaises.

5. Intérêt du sujet

Notre sujet a une importance qu'il doit jouer sur le niveau personnel, académique et pour la collectivité.

5.1. Intérêt personnel

Ce sujet nous permet d'approfondir nos connaissances sur la politique fiscale burundaise. Il nous permet aussi d'établir une liaison entre la performance des PMEs et les modalités liées aux déclarations et aux paiements de l'impôt de ses dernières.

5.2. Intérêt académique

La recherche et la rédaction d'un mémoire est une condition permettant aux étudiants de mastère d'obtenir leurs diplômes.

Ce travail est important et intéressant pour un étudiant chercheur en sciences de gestion car il est à la fois d'un intérêt théorique et pratique avec un apport considérable des connaissances dans les domaines de la fiscalité et des PMEs. Cette étude permet aussi à tout autre chercheur désireux de travailler sur le thème ou même les thèmes similaires de s'en inspirer.

5.3. Intérêt pour la collectivité

Beaucoup d'études ignorent l'aspect fiscal et son impact sur la performance financière des PME. Notre étude suscite les entrepreneurs à mettre l'accent sur l'aspect fiscal, à le considérer comme une contribution aux gouvernements qui va de pair avec leur développement. Ce sujet va donner aussi une information à l'OBR sur les opinions des contribuables en matière dont ils sont imposés et son impact sur leur performance. Notre sujet est cadré seulement sur la performance financière car il vise à examiner la capacité des PME à réaliser des profits.

6. Délimitation du travail

Notre étude est délimitée dans le temps, dans le domaine et dans l'espace :

- ✓ Dans le temps, nous avons fait une enquête sur une période d'une année (l'an 2022). Nous avons choisi cette période du fait que la déclaration des revenus concerne l'année précédente de l'exercice fiscale. Le fait de considérer alors cette période récente nous donne le maximum de chance de trouver des bons résultats qui reflètent la réalité de ce qui se fasse dans les petites et moyennes entreprises en matière d'impositions de leurs revenus ;
- ✓ Dans le domaine, notre étude est du domaine de la finance ;
- ✓ Dans l'espace, l'étude porte sur les PME burundaises en se concentrant sur celles de la Mairie de Bujumbura et qui sont assujettis à l'impôt.

7. Articulation du travail

Notre travail de recherche s'article autours de quatre chapitres précédés d'une introduction générale et se termine par une conclusion générale.

- ❖ Le premier chapitre parle du : « Cadre théorique et conceptuel de la performance financière et système fiscal pour PME». Dans ce chapitre, deux points principaux dont la revue de la littérature et la revue empirique.

- Le deuxième chapitre est intitulé: « Présentation du cadre des PMEs au Burundi par rapport à la fiscalité ». C'est dans ce chapitre que nous avons montré la notion sur les PME, les PME au Burundi, la fiscalité des PME au Burundi, les principales réformes du système fiscal burundais, l'environnement fiscal et la note d'imposition.
- Le troisième chapitre parle de la : « Méthodologie de l'étude». Dans ce chapitre, nous avons montré les points essentiels à développer et sont entre autres la conception de la recherche ; la population ciblée et modèle d'échantillonnage ; la mesure des variables de l'étude ; la présentation des variables et spécification du modèle ainsi que l'analyse de la faisabilité du modèle choisi.
- Dans le quatrième, nous avons fait la présentation, interprétation et discussion des résultats.

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL DE LA PERFORMANCE FINANCIERE ET SYSTEME FISCAL POUR LES PME

Dans ce chapitre nous allons voir deux parties à savoir la littérature théorique et la littérature empirique. Dans la partie de la littérature théorique, nous allons parler sur la performance en mettant l'accent sur la performance financière dans les petites et moyennes entreprises mais aussi nous allons montrer les théories sur le système fiscal dans les PMEs. Dans la partie empirique, nous allons montrer des travaux des autres auteurs qui ont traité des sujets comparables à celle de notre cas d'étude. Pour notre cas, l'étude portera beaucoup sur la référence à une comparaison avec l'étude des auteurs qui a été menée au Ghana dans la municipalité de Ga West dans la région du Grand Accra.

I.1. Revue de la littérature

Dans cette partie, nous présentons les principaux concepts mobilisés dans notre recherche.

I.1.1. Concept de performance

Tout d'abord, c'était en milieu du 19^{e} siècle, d'où le concept « performance » a pris son origine dans l'ancien français « parformer », il est emprunté au mot anglais « performance », dérivé de « to perform » qui signifie « accomplir, réaliser, exécuter ». Ensuite, le verbe en anglais « to perform » donne une signification claire : l'accomplissement d'un processus, d'une tâche, mais également les résultats réels obtenus ainsi que le succès dont on peut se prévaloir.

Le mot performance est donc polysémique et ne prend sens que dans son contexte. A la notion d'atteinte des objectifs (efficacité) est venue s'ajouter la notion d'efficience (MARTINE & KARIM S, 2009).

Le concept de performance résulte des moyens et des efforts que les dirigeants et actionnaires mettent aux services de l'entreprise. C'est la réalisation des objectifs fixés par les dirigeants tout en minimisant les coûts et les charges supportées par l'entreprise. Une entreprise performante doit être à la fois efficace, efficiente et pertinente (Aksil & Faiza, 2018).

Plusieurs notions sont liées à la performance : le rendement, la productivité, l'économie et l'efficience sont probablement les plus connues. D'autres termes lui sont aussi associés tels que la santé financière, la réussite, le succès et l'excellence. Cela signifie que le choix des critères de performance est lié au statut et aux rôles des individus ou des groupes dans l'organisation (Boujlida, 2002).

À titre d'exemple : un dirigeant pourra définir l'efficacité comme étant la rentabilité ou la compétitivité de son organisation; un employé, comme la qualité de la prise de décision et le climat de travail; un consommateur, comme la qualité du produit et du service à la clientèle. C'est dans ce sens qu'avec l'objectif visé par l'entreprise, il est nécessaire de bien comprendre ce concept de la performance de l'entreprise.

I.1.1.1. Définition de la performance

Pour mieux cerner le concept de la performance, il est utile de montrer l'ensemble des définitions proposées par quelques auteurs à partir de son étymologie linguistique et ses caractéristiques.

Etymologiquement, « La performance est un mot d'origine anglaise, de l'ancien français performance, de performer : accomplir» (BOURGUIGNON, 1996). Ainsi, le même auteur définit la performance comme « la réalisation des objectifs organisationnels, quelles que soient la nature et la variété de ces objectifs. Cette réalisation peut se comprendre au sens strict (résultat, aboutissement) ou au sens large du processus qui mène au résultat (action) ». Donc, « la performance dans une entreprise est tout ce qui et seulement ce qui contribue à améliorer le couple valeur/coût » (Philippe, 1998).

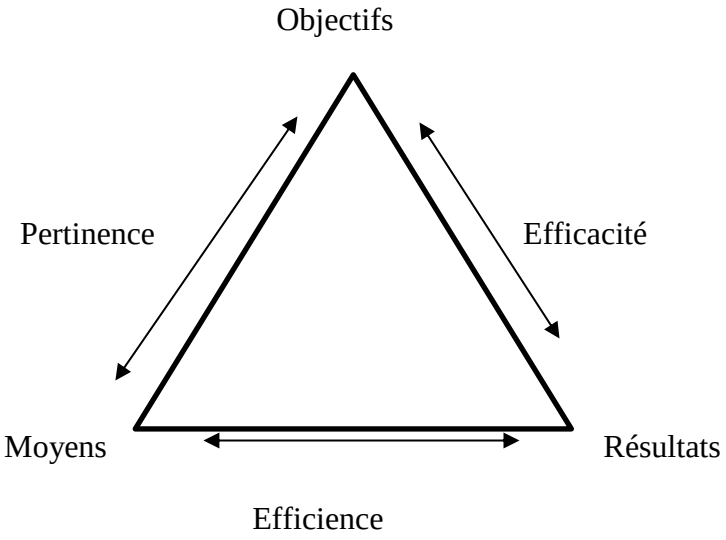
D'après (KHEMAKHEM, 2006) « la performance d'un centre de responsabilité (atelier, service, unité, entreprise, branche,…) désigne l'efficacité et la productivité dans laquelle ce centre de responsabilité a atteint les objectifs qu'il avait acceptés ». Dans d'autres termes, la performance est la mesure des résultats obtenus, elle est la capacité de mener une action pour obtenir des résultats conformément à des objectifs fixés préalablement en minimisant ou en rentabilisant le coût des ressources et des processus mis en œuvre.

La performance n'est pas donc absolue, il n'y a pas une définition universelle de la performance.

I.1.1.2. Model de Gilbert sur la performance

Nous présentons ci-après la figure du modèle de Gilbert sur la performance :

Figure : Modèle de Gilbert sur la performance (1980)



Source : (Filleau & Marques-Ripoul, 2000)

D'après ce triangle, il est claire que :

- Le segment entre objectifs et résultats définit l'efficacité et permet de savoir si l'entreprise est suffisamment efficace pour atteindre ses objectifs ;
- Le segment entre résultats et moyens défini l'efficience et permet de savoir si l'entreprise arrive à atteindre ses objectifs avec moins de coûts et de moyens ;
- Le segment entre moyens et objectifs désigne la pertinence et permet de savoir si l'entreprise s'est munie des bons moyens pour atteindre ses objectifs.

Ce système est dit en « boucle courte » et permet une représentation simplifiée de l'approche rationnelle en accordant une place importante aux notions de base de l'analyse classique.

I.1.2. Typologie de la performance

Néanmoins, Il existe quatre types de performances dans une structure à savoir : économique ; sociale ; commerciale et financière.

I.1.2.1. Performance économique

La performance économique correspond aux résultats présentés par la comptabilité. Elle s'entend comme la rentabilité de l'entreprise. Elle réside dans le suivie de l'entreprise et sa capacité à atteindre les objectifs fixés aux moindres coûts (Aksil & Faiza, 2018).

La rentabilité économique (ROA= Return On Asset) mesure la rentabilité des capitaux engagés, c'est-à-dire la capacité de l'entreprise à générer des bénéfices à partir des capitaux investis. Les capitaux investis correspondent à la valeur des immobilisations brutes plus la valeur du besoin de financement lié au cycle d'exploitation. Elle représente la rentabilité des capitaux investis et elle est indépendante de la structure de financement car le résultat d'exploitation est aussi indépendant de la manière dont est financé l'entreprise.

Ainsi, « la rentabilité économique est le rapport du résultat à l'actif économique de l'entreprise. L'actif économique est égal aux actifs immobilisés de l'entreprise augmentés de son besoin en fonds de roulement » (BERK & DEMARZO, 2011).

Aussi, le ROA (Return On Asset en anglais) est l'expression de la rentabilité des actifs de l'entreprise. Il est exprimé par le rapport du résultat net sur le total du bilan (NIYONIZIGIYE & Jean, 2016). Elle est aussi une rentabilité qui prend en charge tous les actifs de l'entreprise.

I.1.2.2. Performance financière

D'un cote, la littérature signale l'existence des dimensions de la performance financière. D'un autre cote, les études sur la mesure de ces dimensions ont relevé une relation de complémentarité entre les mesures objectives et les mesures subjectives des dimensions de la performance financière (Boujlida, 2002).

La performance financière d'une entreprise doit être à la fois efficace, efficiente (Aksil & Faiza, 2018). L'efficience met en rapport des résultats obtenus avec des moyens mis en œuvre.

a) Définition

La rentabilité financière (ROE= Return On Equity) mesure la rentabilité des capitaux propres, c'est-à-dire, la capacité de l'entreprise à rémunérer les associés.

Pour attirer les investisseurs ou ne pas perdre les associés actuels, l'entreprise a pour objectif de maximiser cet indicateur. A la différence de la rentabilité économique, la rentabilité financière tient compte du financement de l'entreprise car les charges financières sont comprises dans le résultat (Aksil & Faiza, 2018).

Ainsi, la rentabilité financière permet aux apporteurs des capitaux propres de juger si l'entreprise a réalisé un résultat acceptable au moyen du capital à risque dont elle dispose et s'il est possible de les distribuer comme des dividendes aux actionnaires (NIYONIZIGIYE & Jean, 2016).

b) Dimensions de la performance financière

La recension de la littérature a signalé l'existence de cinq dimensions de la performance financière à savoir la rentabilité, la liquidité, le financement, la croissance et la productivité.

c) Système de mesure de la performance financière

Avant les années 1990, les entreprises se sont principalement focalisées sur les indicateurs financiers pour mesurer et évaluer leur performance. Le système de mesure de la performance d'une entreprise constitue un outil comportemental puissant. Il devrait inclure des indicateurs justes, liés à la stratégie de l'entreprise dans le but de guider les dirigeants dans leurs activités quotidiennes.

La mesure de la performance dans l'entreprise est devenue indispensable en raison d'un contexte économique actuel plus compétitif d'une part, et pour assurer l'atteinte des objectifs stratégiques de l'entreprise d'autre part (Boujlida, 2002).

Les deux mesures de performance financière qui sont restées les plus populaires dans les organisations sont le rendement des capitaux propres (ROE) et le rendement des actifs (ROA).

Le Return On Equity (ROE) ou rendement des capitaux propres est calculé à partir de la formule suivante : ROE = $\frac{Résultat\ Net}{capitaux\ propres}$

Et le Return On Asset (ROA) ou taux de rendement des actifs est calculé à partir de la formule suivante : ROA = $\frac{Résultat\ Net}{Total\ Actif}$

Dans une certaine mesure, l'importance attachée au développement des PME est lié à la perception croissante qu'elles peuvent être un moyen de réduction de la pauvreté par la création d'emplois et l'augmentation des revenus.

Mais la capacité du gouvernement à soutenir le développement des petites entreprises est elle-même discutable compte tenu de l'expérience limitée dans les cercles politiques avec des programmes réussis de développement des petites entreprises.

d) Performance financière dans les PME

La performance financière d'une entreprise peut être appréciée en analysant certains indicateurs financiers liés à son activité et à sa structure financière telle que la rentabilité, le chiffre d'affaire et le fond de roulement.

Dans la PME, la performance financière est un construit complexe qui peut être mesuré par plusieurs dimensions comme la liquidité, la rentabilité, la productivité, la croissance, etc. et chaque entrepreneur a sa propre façon de mesurer la performance financière de son entreprise (Boujlida, 2002). En d'autres mots, nous retenons la performance financière des petites et moyennes entreprises comme leur capacité à conduire à la création d'emplois et de richesses par le démarrage, la survie et la pérennité des entreprises.

De plus, chacune des dimensions de la performance financière a des mesures objectives et des mesures subjectives. Les mesures objectives sont celles qui se basent sur des données quantitatives tandis que les mesures subjectives sont celles qui se basent sur des données qualitatives ou intangibles.

I.1.2.3. Performance commerciale

La finalité d'une entreprise est de maximiser son profit en vendant ses produits, dans ce cas l'entreprise doit être performante commercialement.

« La performance commerciale peut être définie comme la capacité de l'entreprise à satisfaire sa clientèle en offrant des produits et des services de qualité répondant aux attentes des consommateurs. Les entreprises visant la performance commerciale doivent se soucier des besoins de leurs clients, prendre en compte les stratégies de leurs concurrents afin de conserver, voire de développer leurs parts de marché » (Aksil & Faiza, 2018).

I.1.2.4. Performance sociale

La performance sociale peut être définie comme les résultats d'une entreprise dans les domaines qui ne relèvent pas directement de l'activité économique. Elle vise à faire le rapport entre le résultat obtenu et les moyens mis en œuvre pour y parvenir.

La performance sociale est la mise en pratique efficace de la mission sociale d'une institution en accord avec les valeurs sociales. C'est le niveau de satisfaction atteint par les individus participant à la vie de l'entreprise ou encore l'intensité avec laquelle chaque individu adhère et collabore aux moyens de l'organisation (Aksil & Faiza, 2018).

I.1.3. Système fiscale et performance des PME

Les petites et moyennes entreprises sont une caractéristique du paysage productif dans les pays en développement. Elles fournissent l'emploi et les revenus d'une grande partie de la main-d'œuvre urbaine et sont une source importante de la production totale. Néanmoins, le secteur des petites entreprises fournit environ 85% de l'emploi manufacturier, la majorité qui se trouve dans les PME (Steel & Webster, 1991).

Le potentiel pour le développement futur des petites entreprises peut être vu à la fois en termes de développement du secteur lui-même, ainsi que dans sa contribution à la croissance et au développement nationaux (Aryeetey, 2001).

Dans le but d'augmenter ses recettes, les gouvernements s'efforcent de mettre en œuvre une politique fiscale efficace qui tient compte du bien-être social et de l'essor des entreprises qu'elles soient nationales ou multinationales : il s'agit d'une politique fiscale optimale, qui représente l'une des politiques favorisant l'élargissement de la base imposable à travers le principe d'efficacité-équité (Gnidehou, 2019).

Ainsi, les pays africains où les forces du marché influent de plus en plus sur l'attribution des ressources, le régime fiscal devrait être le plus neutre possible de manière à minimiser l'interférence dans le processus d'attribution.

Certains auteurs ont montré dans leurs recherches que le choix de la politique fiscale à appliquer dépend de l'adoption d'un ou des deux catégories d'instruments. Le premier étant l'utilisation de préférences fiscales spéciales et les autres incitations pour soutenir le démarrage et la croissance des petites entreprises (ATAWODI & OJEKA, 2012).

I.1.3.1. Caractère général de l'imposition

De part des déterminants du système fiscal d'un pays, ce dernier est toujours en rapport avec l'histoire de ce pays. Aucun État moderne n'est concevable sans impôt. Les impositions sont instituées pour une application générale et impersonnelle. Elles sont exigées de tous les contribuables qui remplissent les conditions d'imposition. Le caractère général de l'imposition implique l'universalité de l'imposition et pose un problème de territorialité fiscale.

L'universalité exprime que les règles d'imposition sont les mêmes pour tous. Quant à la territorialité, elle permet de fixer la zone géographique du champ d'application de l'imposition. L'application de la territorialité de l'imposition fait généralement abstraction de la nationalité du contribuable.

I.1.3.2. Régimes d'imposition des PME

Le travail d'élaboration des régimes fiscaux des PME est intrinsèquement difficile, mêlant les considérations politiques et administratives plus étroitement que tout autre aspect de conception de la fiscalité. Mais jusqu'à présent, les enseignements qu'il est possible de tirer de l'expérience des pays qui suivent les mêmes approches générales en matière de fiscalité des PME, y compris les organismes multilatéraux comme les organisations qui participent au Dialogue fiscal international (DFI), sont relativement limités (Ayira, 2012).

Se référant sur cette théorie précédente, pour déterminer la base d'imposition des PME, l'administration fiscale doit se doter des modalités réglementées dans le but d'harmoniser les entrepreneurs qui ne tiennent pas de comptabilité avec ceux qui doivent la tenir.

I.1.4. Avantages liés à la réduction d'impôts

L'allégement fiscal par le biais de déductions constitue un exemple particulièrement flagrant puisqu'il augmente en général lorsqu'on passe d'une tranche de revenu donnée à la tranche supérieure. L'expérience porte très nettement à conclure qu'il serait possible d'améliorer la progressivité des taux d'imposition en réduisant le degré de progressivité du taux nominal ainsi que le nombre de tranches d'imposition et en réduisant les exemptions et les déduction.

En fait, tout programme raisonnable d'amélioration de l'équité fiscale devrait préconiser une structure de l'impôt sur le revenu des particuliers comptant peu de taux nominaux.

Si des contraintes politiques empêchent une restructuration effective des taux, il restera quand même possible d'améliorer sensiblement l'équité en remplaçant les déductions par des crédits d'impôt qui bénéficieront également aux contribuables de toutes les tranches d'imposition.

Les incitations comprennent la baisse des taux de l'impôt sur le revenu des sociétés, des exonérations fiscales spéciales ou des exonérations fiscales et des allégements pour les petites entreprises. La raison sous-jacente de tout cela est d'augmenter efficacement les revenus grâce à des mesures adaptées à la situation et à la capacité administrative d'un pays (ATAWODI & OJEKA, 2012).

I.1.4.1. Encouragements fiscaux

En vue d'augmenter les recettes fiscales, les pays doivent chercher à mettre en place une bonne politique fiscale qui invite toutes les entreprises à se retrouver dans un filet des contribuables.

Ainsi, si le recours aux encouragements fiscaux est une méthode répandue de mobilisation de l'investissement dans le monde, certains faits d'expérience donnent à conclure que son efficacité pour capter des investissements supplémentaires au-delà de ceux dont les pays auraient bénéficié de toute façon sans de tels encouragements est souvent douteuse.

Certaines entreprises peuvent abuser de ces mesures en se faisant passer pour nouvelles au terme d'une réorganisation superficielle, ce qui risque d'augmenter considérablement le manque à gagner potentiel dû à ces encouragements pour l'État.

En outre, les investisseurs étrangers, cibles principales de la plupart des encouragements fiscaux, fondent leurs décisions d'investissement sur une vaste gamme de facteurs (par exemple, les ressources naturelles, la stabilité politique, la transparence des systèmes de réglementation, l'infrastructure, la présence d'une main-d'œuvre qualifiée) dont les encouragements fiscaux constituent rarement le plus important (Tanzi & Howell, 2001).

Les encouragements fiscaux peuvent être justifiés lorsqu'ils visent à corriger une forme quelconque de défaillance du marché, notamment celle due à des effets exogènes (conséquences économiques sans rapport direct avec les bénéficiaires particuliers de la mesure fiscale). Par exemple, les encouragements qui visent à promouvoir une industrie de haute technologie qui pourrait stimuler sensiblement l'ensemble de l'économie sont habituellement légitimes.

I.1.4.2. Congés fiscaux

De toutes les façons, les pays ont besoin d'accompagner les investisseurs dès la phase de lancement des entreprises, les congés fiscaux (exonérations fiscales temporaires) sont les plus répandus surtout dans les pays en développement (Tanzi & Howell, 2001). A travers leur simplicité d'administration, ils présentent de différentes lacunes.

Ainsi, la durée d'application du congé fiscal risque d'être prolongée à l'excès lorsque des investisseurs réussissent, par divers moyens, à déguiser les investissements existants en nouveaux investissements (par exemple, en mettant fin à un projet pour le relancer sous un nom différent tout en conservant la propriété).

Aussi, les congés fiscaux limités dans le temps ont tendance à attirer les projets à court terme dont les avantages, pour l'économie, ne sont en général pas aussi intéressants que ceux des projets à long terme (Tanzi & Howell, 2001).

I.1.4.3. Crédits d'impôt et déductions pour placements

Considérablement aux congés fiscaux, les crédits d'impôt et les déductions pour placements contiennent un grand nombre d'avantages en raison de son caractère d'une somme des crédits d'impôt qui restent disponibles à l'entreprise.

Un des moyens simples et efficaces de gérer un système de crédits d'impôt consiste à déterminer le montant du crédit à accorder à une entreprise admissible et à «déposer» ce montant dans un compte de taxes spécial, sous forme d'écriture comptable. Les déductions pour placements peuvent être administrées d'une manière très semblable à celle des crédits d'impôt, et donnent des résultats similaires (Tanzi & Howell, 2001). Cette théorie des crédits d'impôt et les déductions pour placements présentent pourtant deux insuffisances à remarquer.

- ✓ Premièrement, ils tendent à favoriser les immobilisations à court terme puisque de nouveaux crédits ou de nouvelles déductions deviennent disponibles chaque fois qu'un actif est remplacé ;
- ✓ Deuxièmement, les entreprises admissibles peuvent être tentées d'abuser du système en vendant et en rachetant les mêmes actifs pour en réclamer les crédits ou les déductions à répétition, ou en intervenant à titre d'acheteur intermédiaire pour des entreprises non admissibles à ce type d'encouragement.

I.1.4.4. Exonérations fiscales

Qu'est-ce qu'une exonération ?

Une exonération est une dispense de paiement d'impôt, de taxe ou de droit sous certaines conditions définies dans le cadre de la loi.

Les Droits et Taxes exonérés à l'importation sont notamment les suivants:

- L'exonération des Droits de douane(DD) ;
- L'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée(TVA) ;
- L'exonération de la redevance administrative(RAD) ;

- Autres taxes : Droits d'Accises, Prélèvement Forfaitaire(PFR), Taxe de Consommation sur Véhicule (TCV), Redevance/Taxes de sureté(TSR), RI (redevance informatique).

I.1.5. Optimisation fiscale et la performance

Pour pouvoir réaliser de profits, l'entreprise cherche à faire des choix favorisant sa performance. L'optimisation fiscale est un moyen de réduire la charge fiscale. Elle va donc permettre de mieux gérer les intérêts de l'entreprise (Aksil & Faiza, 2018).

I.1.5.1. Impôt, une charge financière à gérer

La performance d'une entreprise peut dépendre de la manière dont l'entreprise peut gérer sa charge fiscale. Or, l'impôt est devenu une charge financière pas comme les autres. Le rôle du gestionnaire d'une entreprise doit alors jouer son rôle de prévoir d'abord cette charge, mais ce n'est pas suffisant, il devra encore, chercher à trouver des moyens de minimiser sa charge fiscale avec la plus grande efficacité et sans l'exposer à des risques supérieurs à des revenus qu'elle a pu réaliser (Aksil & Faiza, 2018).

Cependant, la théorie de l'optimisation fiscale stipule que l'entreprise aura pour objectif d'appliquer pertinemment les règles fiscales sans se mettre en infraction avec les lois fiscales en vigueur.

Elle emploie des procédés légaux dans le but de minimiser la charge fiscale que le contribuable aurait normalement supportée. Il s'agit donc d'un ensemble de décisions, procédés et choix effectués permettant de minimiser principalement la charge fiscale afin de maximiser le résultat net après impôt tout en prenant en considération les paramètres de gestion et le contexte économique de l'entreprise (Aksil & Faiza, 2018).

I.1.5.2. Evasion fiscale

L'évasion fiscale peut être encouragée par au moins trois facteurs (Chipeta, 2002). Le premier est le niveau des taux d'imposition. Des taux d'imposition élevés peuvent constituer une incitation à l'évasion fiscale, car le bénéfice de l'évasion fiscale est également élevé. Des taux d'imposition élevés ont tendance à encourager les activités de la seconde économie au détriment des activités formelles, favorisant ainsi l'évasion fiscale. La seconde est la probabilité de détection. Une faible probabilité de détection encourage l'évasion fiscale, tandis qu'une forte probabilité de détection la dissuade. Et le troisième est la pénalité pour évasion fiscale. Une pénalité élevée a un effet dissuasif sur l'évasion fiscale; une petite pénalité n'est pas.

I.1.5.3. Fraude fiscale

La fraude fiscale étant associée à des transactions et à des revenus sous-évalués ou non déclarés dans les statistiques nationales sur le revenu, les transactions et les revenus concernés ne sont pas officiellement enregistrés**.** En tant que tels, ils font partie de la soi-disant deuxième économie (Chipeta, 2002).

I.1.6. Deuxième économie

Les transactions qui échappent à l'impôt ont été qualifiées comme "l'économie souterraine" (Guttman, 1977). Feige a choisi "l'économie cachée" pour expliquer les activités qui échappent à la portée de la mesure sociétale actuelle (Feige & Edgar , 1979). En revanche, Tanzi a utilisé aussi le terme "économie souterraine" pour désigner le produit national brut qui n'est pas mesuré par les statistiques officielles en raison de non déclaration ou de la sous-déclaration (Tanzi V. , 1983).

Les perceptions nombreuses et diverses ont donné lieu à deux visions opposées de la seconde économie. Un point de vue considère la deuxième économie comme un phénomène dysfonctionnel qui est clandestin, prive l'État de ses revenus légitimes, sert de terrain fertile pour le vol et la fraude, et est inéquitable et exploiteur (Wiles & P., 1987). En conséquence, il est conclu que la deuxième économie est irrationnelle et qu'elle représente un écart indésirable par rapport aux normes économiques acceptables.

I.1.7. Impôt dans les petites et moyennes entreprises

Les petites et moyennes entreprises étant des établissements à but lucratif, elles doivent également payer leurs cotisations. La question importante est cependant « combien d'impôts devraient-ils être prélevés ». Les petites et moyennes entreprises sont des établissements volatils qui nécessitent un traitement spécial. Compte tenu de leur nature, chaque petite ressource à leur disposition peut faire toute la différence (ATAWODI & OJEKA, 2012).

Dans cette perspective, nous avons travaillé en se référant sur cette théorie car un certain nombre de PMEs burundaises choisit de rester dans le secteur informel car elles estiment que le coût de la mise en conformité est trop élevé. Et un nombre considérable de ceux qui paient ne le font que parce qu'ils y sont contraints par les autorités. Si la structure fiscale n'est pas conçue de manière adéquate pour les conditions environnementales spécifiques, elle peut créer une charge plus lourde pour les organismes contribuables et finalement affecter le

consommateur final en raison de la capacité de transfert de la taxe (Tee, Lawrence, & Richard, 2016).

Une administration fiscale bien organisée doit être structurée fondamentalement par type d'impôt; par type de contribuable ; ou, par fonction d'exploitation.

I.1.7.1. Définition de l'impôt

L'impôt, selon le Black's Law Dictionary, est une charge financière ou un autre prélèvement imposé à une personne physique ou morale par un État ou un équivalent fonctionnel d'un État (par exemple, des mouvements sécessionnistes ou des mouvements révolutionnaires). Des taxes sont également imposées par de nombreuses entités infranationales. Les impôts consistent en impôts directs ou en impôts indirects et peuvent être payés en argent ou en équivalent travail (souvent mais pas toujours impayés) (Fagbemi, Uadile, & Noah, 2010). Essentiellement, l'impôt est considéré comme une charge pécuniaire imposée aux particuliers ou aux biens en vue de soutenir le gouvernement dans la réalisation de ses activités.

I.1.7.2. Type d'impôts

Dans cette configuration organisationnelle, une division ou un département distinct de l'administration fiscale est responsable de chaque type d'impôt perçu dans le pays. Les employés, qui appliquent les lois fiscales, fournissent une assistance et des conseils aux contribuables, et qui fournissent des services de soutien et effectuent des opérations de back-office, se spécialisent dans un type d'impôt (Bank W., 2004).

Nous distinguons les impôts indirects (TVA ; impôts à l'importation et à l'exploitation) et les impôts directs qui sont des taxes fiscales perçues par le Trésor Public. Un impôt est appelé "impôt direct" lorsqu'il est payé et supporté par la même personne.

Les pays en phase initiale de développement ou de transition sont généralement organisés par type d'impôt. Il s'agissait principalement d'un département chargé d'administrer les impôts sur le revenu et les bénéfices et un département distinct pour administrer les taxes de vente ou la TVA (Bank W., 2004).

I.1.7.3. Distinction entre impôt et taxe

L'impôt est un prélèvement obligatoire effectué par voie d'autorité sur les ressources des personnes vivant sur son territoire ou y possédant des intérêts. Quant à la taxe, c'est un prélèvement forfaitaire à caractère fiscal, destiné à alimenter la trésorerie de l'Etat, d'une collectivité locale ou un établissement public administratif en contrepartie d'un service rendu aux administrés.

I.1.7.4. Distinction entre impôt direct et impôt indirect

Les impôts directs désignent les impôts qui sont supportés et versés au percepteur par le même agent économique (CAPUL & GARNIER, 2008). Au contraire, les impôts indirects sont supportés par certains agents et versé au fisc par d'autres agents.

Pour un impôt indirect, le contribuable apparent peut ne pas être le véritable payeur. Lorsque l'impôt est mis en place, il y a « répercutions » éventuellement vers d'autres agents puis « incidence » finale sur quelqu'un d'autre (BASLE, 1988).

Un impôt direct serait théoriquement non répercutable alors qu'un impôt indirect fait l'objet de répercussion.

I.1.7.5. Type de contribuables

Dans cette configuration organisationnelle, une division ou un département distinct de l'administration fiscale est responsable de chaque type de contribuable dans le pays; nous distinguons le cas des gros contribuables ; contribuables moyens; et les petits contribuables.

Les employés, qui appliquent les lois fiscales, fournissent une assistance et des conseils aux contribuables, et qui fournissent des services de soutien et effectuent des opérations de back-office, se spécialisent dans un type de contribuable (Bank W., 2004).

I.1.7.5.1. Droits et responsabilités des contribuables

En vue d'amener le contribuable dans une assiette fiscale et avec un caractère de contribution volontaire, ce dernier doit se doter des droits et des obligations tels que préparé et organisé par une administration fiscale dynamique (Bank W., 2004). Ainsi, ce dernier nous montre généralement les droits et les responsabilités des contribuables.

I.1.7.5.1.1. Obligations du contribuable

- L'obligation de s'inscrire auprès de l'administration fiscale et d'obtenir un numéro d'identification fiscale ;
- L'obligation de déclarer et de payer des impôts ;
- L'obligation de conserver des livres, registres, factures et autres données financières ;

I.1.7.5.1.2. Droits du contribuable

- Le droit de faire appel(Les contribuables devraient avoir la possibilité de faire appel administrativement des décisions prises par l'administration fiscale) ;
- Le droit d'être traité de manière juste, impartiale, professionnelle et respectueuse ;
- Le droit à la confidentialité et à la vie privée ;
- Le droit de recevoir de l'aide et des informations pour s'acquitter de leurs obligations fiscales ;
- Le droit d'être représenté auprès de l'administration fiscale ;
- Le droit de recevoir un remboursement des impôts payés en trop ;
- Le droit d'évaluer et de percevoir des impôts, des pénalités et des intérêts ;
- Le droit d'engager des poursuites administratives et/ou judiciaires pour faire appliquer le recouvrement des impôts en souffrance.

I.1.8. Impôt et performance financière des PME

Les PME constituent un potentiel de revenus inexploité et des conditions de concurrence inégales dans de nombreux pays (International Tax Dialogue, 2007) et doivent donc être captées par le filet fiscal.

Un système fiscal mal exécuté entraîne également une faible efficacité, des charges de recouvrement élevées, une perte de temps pour les contribuables et le personnel, ainsi que les faibles montants d'impôts perçus et la déviation de l'allocation optimale des ressources (Farzbod, 2000).

Les preuves empiriques existantes indiquent clairement que les petites et moyennes entreprises sont affectées de manière disproportionnée par ces coûts: lorsqu'ils sont mis à l'échelle par les ventes ou les actifs, les coûts de mise en conformité des PME sont plus élevés que ceux des grandes entreprises (Atawodi & Stephen, 2012).

Pour qu'un système fiscal soit efficace, la politique fiscale doit être conçue de telle sorte que les taux d'imposition soient appropriés et rationnels, les exonérations soient d'un montant inférieur, l'organisation de la perception des impôts soit plus efficace, la fiscalité des indigents devrait être allégé et la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale devrait être beaucoup plus intense (Shahrodi, 2010).

Les politiques fiscales peuvent être conçues de telle manière qu'elles n'affectent pas seulement directement les PME, mais qu'elles poussent aussi indirectement à la conformité volontaire et à leur croissance (Atawodi & Stephen, 2012).

I.1.9. Théories de la conformité fiscale

De différentes mesures sont utiles pour des grandes entreprises comme pour les petites entreprises pour permettre de renforcer leur sécurité fiscale à l'aide d'un professionnel de la fiscalité qui procèdera à un audit en toute indépendance. Diverses opinions existent sur les meilleures façons de développer la conformité fiscale.

L'objectif fondamental de la fiscalité est de générer des recettes de manière efficace, grâce à des mesures adaptées à la situation et à la capacité administrative de chaque pays (Atawodi & Stephen, 2012).

Dans cette perspective, Un grand nombre d'entreprises ne pourraient pas payer les impôts au cas où elles ont l'occasion d'échapper à l'administration fiscale à moins qu'elles ne soient encouragées à le faire.

Ainsi, certains pensent que le meilleur moyen est d'augmenter les incitations d'autres pensent que le meilleur moyen est d'augmenter les pénalités (Feld & Frey, 2007). Les théories de la conformité fiscale peuvent être globalement classées en deux.

Elles sont entre autres théories basées sur l'économie et théories basées sur la psychologie.

I.1.9.1. Théories basées sur l'économie

Elles sont également connues sous le nom de théorie de la dissuasion et mettent l'accent sur les incitations. La théorie suggère que les contribuables sont des maximisateurs d'utilité amoraux ; ils sont influencés par des motifs économiques tels que la maximisation du profit et la probabilité de détection.

En tant que tels, ils analysent les voies de conformité alternatives, par exemple s'il faut ou non échapper à l'impôt, la probabilité d'être détecté et les répercussions qui en résultent, puis sélectionnent l'alternative qui maximise leurs rendements après impôt attendus après ajustement pour le risque.

Ce processus est appelé « jouer à la loterie de l'audit » (Trivedi et Shehata 2005). Par conséquent, selon la théorie, afin d'améliorer la conformité, les audits et les sanctions en cas de non-conformité devraient être augmentés.

I.1.9.2. Théories de la psychologie

Les théories de la psychologie, quant à elles, postulent que les contribuables sont incités à respecter leurs obligations fiscales par des facteurs psychologiques. Ils se concentrent sur la morale et l'éthique des contribuables. Les théories suggèrent qu'un contribuable peut se conformer même lorsque la probabilité de détection est faible.

Contrairement aux théories économiques qui mettent l'accent sur l'augmentation des audits et des pénalités comme solutions aux problèmes de conformité, les théories psychologiques mettent l'accent sur le changement des attitudes individuelles à l'égard des systèmes fiscaux (Atawodi & Stephen, 2012).

I.1.10. Conformité fiscale et performances des PME

En termes simples, la conformité fiscale fait référence au respect de toutes les obligations fiscales telles que spécifiées par la loi librement et complètement (Atawodi & Stephen, 2012).

I.1.10.1. Conformité fiscale des PME

Il a été constaté que les charges réglementaires pèsent de manière disproportionnée sur les petites et moyennes entreprises à l'échelle internationale (Pope & Abdul-Jabbar, 2008) . Leur taille et leur nature confèrent à la question de la conformité fiscale une importance particulière, d'autant plus que la plupart des PME ont accès à des ressources limitées et à une expertise inadéquate pour se conformer à une réglementation diverse et complexe.

Il estime également que des coûts de conformité élevés peuvent entraîner l'évitement fiscal, la fraude fiscale et inhiber les investissements en diminuant la compétitivité du pays en termes d'attractivité fiscale (Atawodi & Stephen, 2012).

L'inobservation fiscale peut prendre l'une des nombreuses formes; il peut s'agir soit du défaut de soumettre une déclaration de revenus dans le délai stipulé, soit de la non-soumission, de la sous-estimation des revenus, de la surestimation des déductions, du non-paiement des impôts évalués à la date d'échéance et dans certains cas, la non-conformité peut signifier un défaut pur et simple de payer les impôts perçus (Kasipillai & Abdul-Jabbar, 2006).

Les petits contribuables soumis au système d'imposition régulier sont victimes de discrimination, car les exigences de conformité, le coût de la conformité et le taux d'imposition sont les mêmes pour les petites et les grandes entreprises. La réduction des coûts de mise en conformité et du taux d'imposition augmente la marge bénéficiaire des petites entreprises. Il augmente également les recettes fiscales du gouvernement, puisque les dispositions simplifiées pour les petites et moyennes entreprises réduisent la taille de l'économie informelle et le nombre de contribuables enregistrés en infraction (Vasak, 2008) .

I.1.10.2. Non-conformité fiscale

Dans certains cas, la non-conformité fiscale peut signifier un défaut pur et simple de payer les impôts perçus. De plus, des études ont montré que le problème de l'évasion fiscale est répandu dans les mondes en développement (Tee, Lawrence, & Richard, 2016).

Dans cette perspective, la non-conformité fiscale peut prendre différentes formes :

- la non-soumission d'une déclaration de revenus dans le délai requis ;
- la non-soumission totale des déclarations de revenus ;
- la sous-déclaration des revenus ;
- la surestimation des déductions ;
- le défaut de paiement évalué à la date d'échéance.

I.2. Revue empirique

Au terme de cette partie, nous avons présenté les travaux des différents auteurs qui sont analysés dans l'angle de notre étude.

I.2.1. Revue empirique sur la relation entre le système fiscal et performance financière des PME

Tee, Lawrence & Richard(2016), ont fait une étude qui visait à établir une relation causale entre deux variables, à savoir la relation entre le système fiscal et la performance financière des PME au Ghana. Les auteurs ont utilisé la méthode d'enquête en utilisant un questionnaire. Ils ont eu des entretiens personnels avec les répondants. Ils ont également fait de l'analyse documentaire. Les chercheurs ont donc utilisé à la fois des méthodes qualitatives et quantitatives.

Les résultats de l'analyse de régression par le logiciel SPSS (version 20) ont montré que le modèle spécifié était significatif au seuil de 5% puisque la valeur de p est inférieure à 0,01. Les résultats ont en outre impliqué que jusqu'à 38,2% des variations du bénéfice des PME peuvent être expliquées par les variables indépendantes. Les résultats ont montré également que seul le montant de l'impôt payé a un impact significatif sur le profit des PME. Le temps consacré à la production des déclarations de revenus et l'impact sur les achats n'ont pas d'impact significatif sur la rentabilité des PME. L'allégement fiscal a été traité comme une variable binaire avec un score de 1 pour oui et 0 si non. Les résultats ont indiqué son impact insignifiant sur la rentabilité.

I.2.2. Revue empirique sur les facteurs qui influencent sur la conformité fiscale des PME

ATAWODE & OJEKA (2012), ont fait des recherches au Nigeria sur les facteurs qui influent sur la conformité fiscale des Petites et Moyennes Entreprises (PME) dans le centre-nord du Nigéria. L'objectif de ces auteurs était de faire une analyse sur les causes de la non-conformité. L'hypothèse qui a été formulée était de vérifier si le taux d'imposition élevé est le facteur le plus crucial qui influence le non-paiement des impôts des PME au Nigéria.

Les résultats trouvés par ATAWODE & OJEKA ont montré que les taux d'imposition sont élevés au Nigeria. Ils ont tirés des conclusions en disant qu'en matière d'imposition des PME, les taux d'imposition élevés sont le principal problème des entrepreneurs. Le problème du taux d'imposition élevé favorise principalement la non-conformité et pousse la plupart des PME à rester dans le secteur informel.

I.2.3. Revue empirique sur la relation entre le coût lié au paiement des fiscalistes et la performance financière

Certains travaux affirment que lorsque des taux d'imposition sont élevés, certains contribuables ont tendance à échapper à l'impôt, d'autres acceptent de payer les experts en fiscalité afin qu'ils les aident à réduire la charge fiscale.

Chipeta (2002), dans son étude faite au Malawi, a souligné qu'un taux d'imposition élevé augmente la charge du contribuable et réduit son revenu disponible.

En outre, Fagbemi, Uadile & Noah (2010), ont constaté que le taux d'imposition élevé est répandu dans les pays en développement et qu'il entrave le développement, entraînant ainsi une stagnation économique et d'autres problèmes socio-économiques.

I.2.4. Revue empirique sur la perception des taux d'imposition élevés

Dans une étude effectuée par la Banque Mondiale (2004) sous le thème : « Investment Climate Assessment, Improving Enterprise Performance », il a été constaté que l'environnement des affaires dans les pays moins développés est caractérisé par des taux d'imposition élevés et des procédures d'administration fiscale lourdes.

I.2.5. Revue empirique sur la relation entre la réduction du montant de l'impôt à payer et la performance financière

Aksil & Faiza (2018), ont fait une étude sur l'impact de l'optimisation fiscale sur la performance de l'entreprise. Ce travail portait sur la relation entre la fiscalité et la performance de l'entreprise. Il avait pour objectif principal de déterminer l'impact de l'optimisation fiscale sur la performance de l'entreprise, notamment de la SARL HYDROPLAST. Ces deux auteurs ont trouvé que la réduction des charges fiscales augmente la performance de l'entreprise.

Conclusion du premier chapitre

Le premier chapitre concerne le cadre théorique et conceptuel de la performance financière et système fiscal pour PME. Ce chapitre comprend deux points essentiels :

Dans le premier point, nous avons montré la revue de la littérature théorique sur l'effet du système fiscal sur la performance financière des petites et moyennes entreprises. C'est au niveau de ce point qu'après la définition de la performance, nous avons montré les quatre types de performance. La performance financière qui a été l'objet de notre étude nous a permis de constater que cette dernière doit alors être à la fois efficace et efficiente.

Ainsi, en matière du système fiscal et performance financière dans les PME, nous avons constaté que ces dernières essaient de réduire la charge fiscale afin de mieux gérer les intérêts de l'entreprise.

Nous avons constaté également que les petits contribuables soumis au système d'imposition régulier sont victimes de discrimination, car les exigences de conformité, le coût de la conformité et le taux d'imposition sont les mêmes pour les petites et les grandes entreprises. La réduction des coûts de mise en conformité et du taux d'imposition augmente la marge bénéficiaire des petites entreprises. Il augmente également les recettes fiscales du gouvernement, puisque les dispositions simplifiées pour les petites et moyennes entreprises réduisent la taille de l'économie informelle et le nombre de contribuables enregistrés en infraction.

Au niveau du deuxième point, il était question de la littérature empirique. Ce sont ces études qui nous ont guidé et inspiré dans le choix des variables de notre étude. C'est dans ce point que nous avons constaté que nous pouvons trouver des résultats qui ressemblent ou pas à ceux des études des autres auteurs selon notre cas.

CHAPITRE II : PRESENTATION DU CADRE DES PME AU BURUNDI PAR RAPPORT A LA FISCALITE

Dans ce chapitre, nous allons d'abord parler des PMEs en générale au Burundi et en Mairie de Bujumbura. Il explore également le système fiscal tout en mettant l'accent sur la fiscalité dans les PMEs burundaises.

II.1. Notion sur les PME

Les petites et moyennes entreprises (PME), sont aujourd'hui reconnues pour jouer un rôle de premier plan dans l'économie des pays industrialisés et dans celle des pays en voie de développement.

Les petites et moyennes entreprises (PME) apportent une contribution déterminante à la création d'emplois et de revenus; elles représentent deux tiers des emplois dans le monde (Bureau International du Travail, 2015).

Le nombre de PME informelles est élevé, en particulier dans les pays en développement. Une forte proportion d'entreprises informelles va de pair avec divers phénomènes négatifs tels que faible productivité, assiette fiscale réduite, conditions de travail précaires et concurrence déloyale. Par conséquent, tant les gouvernements que les partenaires sociaux portent un vif intérêt à l'intégration des PME dans l'économie formelle (Bureau International du Travail, 2015).

Selon la charte togolaise des PME, sont considérées comme PME, toute entité productrice de biens ou services marchands répondant à un certain nombre de critères économiques tels que le nombre de salariés permanents, le chiffre d'affaires et le total bilan. Les PME se répartissent en : micro entreprises, petites entreprises et moyennes entreprises (Ayira, 2012).

Les contribuables doivent conserver ce matériel pour servir de justification des informations qu'ils rapportent sur leurs déclarations de revenus. La charge de la preuve de toute déduction ou crédit incombe au contribuable. Les contribuables sont tenus de mettre à disposition des informations fiscales dans le cadre d'un audit ou d'une enquête de l'administration fiscale.

II.1.1. Définitions des PME

Toutefois, il est bon de comprendre que lorsqu'on parle de la PME, on se réfère à une entité dont la définition et les spécificités ne sont pas universellement partagées.

La définition des PME varie souvent d'un pays à l'autre et se fonde généralement sur le nombre de salariés, le chiffre d'affaire annuel ou le total de bilan de l'entreprise. Selon la définition la plus courante, les microentreprises comptent de 1 à 10 salariés, les petites entreprises de 10 à 100 et les entreprises de taille intermédiaire de 100 à 250. Sauf précision contraire, est considérée comme une PME toute entreprise de moins de 250 salariés, quel que soit son statut juridique (entreprise familiale, individuelle ou coopérative) et qu'elle soit formelle ou informelle. Par commodité, le terme PME est utilisé d'un bout à l'autre du rapport sauf lorsqu'une différenciation par sous-segments s'impose (Bureau International du Travail, 2015).

II.1.2. Caractéristiques des PME

Se référant sur ses caractères, parlant des PME, il s'agit des très petites entreprises (TPE), des petites entreprises (PE) et des moyennes entreprises (ME).

La typologie proposée par Julien et ses collaborateurs (GREPME, 1997) est un système de « continuums» correspondant aux six caractéristiques suivantes : la taille, le degré de centralisation de la gestion, le degré de spécialisation des ressources, le degré de formalisation de la stratégie, la complexité ou le degré d'organisation du système d'information interne et la complexité du système d'information externe.

Les critères de la typologie conçue par Julien et ses collaborateurs peuvent nous aider à cerner les caractéristiques qui distinguent la PME de la grande entreprise. Voici ce que la littérature nous apprend sur ces six éléments.

1. La taille: En général, on pense à la PME comme à une entreprise de petite taille. En tenant compte de quelques variations géographiques et de certains facteurs de contingence comme le secteur, on la définit, dans les pays industrialisés, comme une entreprise dont le nombre d'employés se situe entre un minimum de 5 et un maximum de 500 (Lightstone & Company, 1997).
2. Le degré de centralisation de la gestion: L'observation des processus de décision dans les PME révèle que le pouvoir est généralement concentré dans les mains du propriétaire-

dirigeant. Le degré de centralisation de la gestion constitue un critère primordial pour distinguer la PME de la grande entreprise (Chicha & Julien, 1978).

3. Le degré de spécialisation des ressources: En général, le propriétaire dirigeant assume des rôles relatifs à la fois à la direction et à l'exécution, tandis que les employés, de leur côté, sont très peu spécialisés (McMachon, 1993).
4. Le degré de formalisation de la stratégie: Les conditions particulières de l'environnement des affaires de la PME prédisposent celle-ci à se concentrer sur la résolution des problèmes immédiats et à rechercher des occasions d'affaires à court terme. La vision de long terme est quasiment absente dans les PME, qui sont connues pour être plus tactiques que stratégiques (Mintzberg, 1992).
5. Le degré de complexité du système d'information interne: Le système d'information interne de la PME est généralement très simple. Le dialogue et le contact constituent les moyens de communication privilégiés dans ces entreprises (Peel, 2000).
6. Le degré de complexité du système d'information externe: Une partie des informations sur les clients, les fournisseurs, les concurrents, les produits et les changements qui interviennent sur le marché est obtenue par les propriétaires-dirigeants à travers leurs sources personnelles. Les PME ont également recours, mais d'une façon informelle, à l'observation et à l'analyse des produits concurrents ainsi qu'à l'échange direct des informations pertinentes avec les clients et les vendeurs (GREPME, 1997).

II.2. PME au Burundi

Les OPs (organisations de productions) qui sont régies par la loi sur les ASBL, sont transformées en micros, petites et moyennes entreprises et passent sous la Loi sur les sociétés publiques et privées. Elles acquièrent un nouveau nom commercial, leurs statuts sont enregistrés par l'API (ADB actuelle) et acquièrent le NIF et le registre du commerce (NIYONIZIGIYE & Jean, 2016). Ainsi, ce dernier précise dans son mémoire, les critères qui poussent à transformer les OPs en MPMEs et sont entre autres :

- Changer le contexte légal : une association sans but lucratif(ASBL) n'est pas autorisée à faire du commerce lucratif ;
- Sortir de l'informel : faire un commerce légal permet de saisir toutes les opportunités lucratives, mais aussi d'être redevable devant la Loi, notamment en s'acquittant des impôts et taxes dus à l'Etat ou à la commune ;

- L'élaboration de leurs propres statuts, le choix d'un nom commercial et l'élection des organes de gestion ;
- Inscrire dans l'API (ADB) et ensuite obtenir le registre de commerce et le NIF.

II.2.1. Catégorisation des PME au Burundi

Au Burundi, des lois et politiques spécifiques concernant les PME n'existent quasiment pas. Le code des investissements adopté en 2008 (République du Burundi, 2008) et qui a pour objet de promouvoir les investissements directs au Burundi ne fait pas de distinction entre PME et grandes entreprises. Toutes ces entreprises sont placées sur un pied d'égalité. Il n'existe pas non plus d'administration, du genre direction ou agence de promotion et d'encadrement des PME, qui est dédiée à ces dernières.

La segmentation entre PME et grande entreprise est essentiellement fiscale et repose sur l'organisation de l'Office Burundais des Recettes.

Ainsi, les quatre segments de la population fiscale burundaise (micros, petites, moyennes et grandes entreprises) sont partagés entre trois directions : direction des grands contribuables, direction des moyens contribuables, direction des petits et micro contribuables et recettes non fiscales.

Le nombre d'entreprises, selon la taille (micro, petite, moyenne entreprise) est variable et évolutif, en raison des campagnes d'immatriculation de nouveaux contribuables qui sont régulièrement menées par l'OBR.

II.2.2. Critères de segmentations des PMEs

En juin 2012, l'OBR a divisé les contribuables intérieurs en trois catégories: les grands, les moyens, et les petits/ micros. Le critère du chiffre d'affaires est utilisé pour définir les micros, petites, moyennes et grandes entreprises :

Les grands contribuables génèrent un chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard de FBU par an. Les moyens contribuables ont un chiffre d'affaires de plus de 100 millions de FBU et moins de 1 milliard de FBU; en général, ils sont enregistrés aux fins de la TVA.

Les petits contribuables ont un chiffre d'affaires de plus de 24 millions de FBU mais moins de 100 millions; ils ne sont pas obligés, eux, de s'enregistrer aux fins de la TVA.

Ceux appartenant au groupe des micros entreprises ont un chiffre d'affaires de moins de 24 millions de FBU (Holmes, Domitien , & Chantal, 2013).

Tableau 1 : Critères de segmentation des entreprises au Burundi

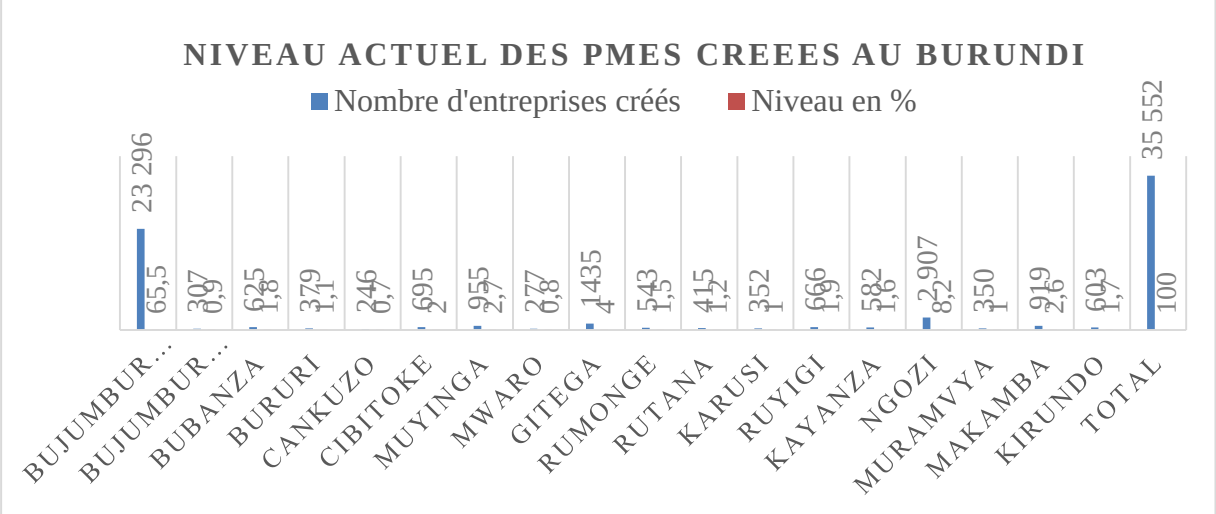
Types d'entreprises	Critère retenu
Grandes entreprises	CA > 1.000.000.000Fbu
Moyennes entreprises	CA>100.000.000Fbu
Petites entreprises	Plus de 24.000.000Fbu du CA
Micro entreprises	Moins de 24.000.000Fbu du CA

Source : De l'Auteur à partir de site Web de l'OBR

II.2.3. Création des PMEs au Burundi et en Mairie de Bujumbura

Nous représentons ci-après un graphique qui montre le niveau des entreprises créées à l'agence de développement du Burundi depuis son existence jusqu'à la période de notre étude.

Graphique 1 : Représentation par province du niveau actuel des PMEs créées au Burundi



Source : De l'Auteur à partir de base de données de l'ADB

L'ADB, une agence burundaise chargée de promotion et la facilitation des investissements, l'amélioration du climat d'affaires en vue d'attirer plus d'investisseurs au Burundi. Cette dernière a pour rôle d'enregistrement des entreprises en vue de les renvoyer à l'OBR pour trouver le NIF et le registre de commerce.

Ainsi, on observe un grand nombre d'entreprises qui ont été créées en Mairie de Bujumbura. Selon ces informations tirées à l'ADB, cette agence enregistre un grand nombre d'entreprises au jour le jour. Les petites et moyennes entreprises sont variables et évolutives. Depuis la création de l'ADB (ex-API) jusqu'à nos jours, on avait enregistré 35 522 entreprises et 23 296 d'entre eux, sont enregistrées pour travailler en Mairie de Bujumbura.

A l'aide du graphique ci haut, on remarque que plus de 65% des entreprises créées au Burundi se sont enregistrées pour travailler en Mairie de Bujumbura alors qu'aucune autre province ne parvient pas même à enregistrer 10% d'entreprises pour travailler dans leurs provinces.

II.3. Fiscalité des PME au Burundi

Dans son obligation d'immatriculation, toute personne qui entreprend une activité commerciale ou toute autre activité, même occasionnelle, susceptible d'entraîner des obligations fiscales doit se faire immatriculer auprès de l'administration fiscale dans les quinze (15) jours calendaires à compter du début de l'activité ou de la création de l'entreprise.

Ainsi, au terme de l'article 19 relative aux procédures fiscales et non fiscales, au moment de l'immatriculation, un contribuable est inscrit au régime fiscal selon le capital social dont il dispose lors de son enregistrement à l'administration fiscale.

II.3.1. Impôts directs et indirects au Burundi

Au Burundi, nous distinguons les impôts indirects et des impôts directs.

II.3.1.1. Impôts directs

L'impôt direct est excessif mais aussi mal repartie. Le secteur informel étant pratiquement peu taxé au détriment d'une taxation excessive du secteur formel.

II.3.1.2. Impôts indirects

Nous distinguons les impôts indirects suivants :

II.3.1.2.1. Impôt sur le commerce extérieur

L'impôt sur le commerce extérieur est composé par les taxes à l'importation et les taxes à l'exportation. Les taxes à l'importation sont dominantes par rapport aux taxes à l'exportation, cela s'explique par le faible volume d'exportation et la faible diversification des produits exportés. Ces deux causes entrainent donc le déficit commercial qui caractérise la plupart des pays en voie de développement et en particulier le Burundi.

II.3.1.2.2. Impôt sur le commerce intérieur

Ce type d'impôt agit sur toute transaction commerciale marchande effectuée à l'intérieur du territoire national. C'est le cas le cas de la taxe sur la valeur ajoutée(TVA) instauré depuis le 17 Février 2009 et la taxe sur la consommation des produits de la BRARUDI et le tabac.

L'impôt sur le commerce intérieur est un impôt indirect car le commerçant qui le paie auprès du fisc le récupère enfin en ajoutant le montant sur le prix de vente qu'il fixe. Il est donc supporté par le consommateur final.

II.3.2. Régime d'imposition des PMEs au Burundi

Ces régimes sont définis et rangés comme suit :

- Le régime simplifié : un capital social supérieur ou égal à vingt-cinq millions (25 000 000) et inferieur à cent millions de francs burundais et doit tenir une comptabilité simplifiée lui permettant de se conformer aux obligations de déclaration et de paiement de l'impôt ;
- Le régime réel : un capital social supérieur ou égal à cent millions (100 000 000) de francs burundais et doit tenir une comptabilité complète (REPUBLIQUE DU BURUNDI, 2020).

Un contribuable immatriculé dans le régime simplifié devra tenir une comptabilité complète aussitôt qu'il dépasse le chiffre d'affaire annuel de cent millions (100 000 000) de francs burundais.

Il est primordial de savoir que toute personne qui entreprend une quelconque activité susceptible d'entrainer des obligations fiscales doit se faire immatriculer auprès de l'administration fiscale indistinctement de son niveau de revenu.

En cas de cessation de ses activités, tout commerçant est appelé à le communiquer à l'administration fiscale, faute de quoi il s'expose aux sanctions prévues par la loi en vigueur.

II.4. Principales réformes du système fiscale burundais

Depuis 2008, des réformes administratives ont été opérées en vue de rendre plus efficace le système fiscal du Burundi. Ces réformes visaient la mobilisation des recettes, l'amélioration du climat des affaires et la promotion des investissements. Ces mesures étaient d'ordre institutionnel et législatif. Sur le cadre législatif, nous allons parler de la mobilisation des recettes fiscales, nous ne pouvons pas passer sous silence le cadre institutionnel qui facilite la mise en œuvre des normes énoncées à travers les textes fiscaux.

Pour cela, l'étude reviendra sur trois institutions à savoir l'API nouvellement appelé ADB, l'OBR et la Direction de la politique fiscale du Ministère des Finances. Au niveau de réformes législatives nous passerons également en revue les principaux textes qui fondent la collecte des recettes non fiscales et des recettes des collectivités locales.

II.4.1. Cadre institutionnel

Sur le plan institutionnel, il y a eu création des structures suivantes :

- l'Agence de Développement du Burundi en 2008;
- l'Office Burundais des Recettes en 2009 ;
- la Direction de la Politique Fiscale au Ministère des Finances en 2012.

La mise en place de ces structures administratives, combinée à la révision des textes fiscaux en 2013 a permis de réaliser des performances positives pour la mobilisation des recettes fiscales.

Chacune de ces institutions a été créée par un texte ad hoc qui lui assignait des missions claires.

Sans donner beaucoup de détails sur chacune d'elles, nous traçons brièvement le cadre juridique de chacune de ces institutions.

II.4.1.1. Agence de Développement du Burundi

Il est créé, en remplacement de l'Agence de Promotion des Investissements, l'Agence de Développement du Burundi « ADB ».

- L'ADB (ex API) a été créée par Décret n° 100/177 du 19 octobre 2009 ;
- C'est un établissement public à caractère administratif;
- L'Agence est dotée d'une personnalité juridique et d'un patrimoine propre ;
- Il jouit d'une autonomie organique et financière.

Ainsi, selon la loi N^{O}1/19 du 17 Juin 2021 portant Modification de la loi N^{O}1/24 du 10 Septembre 2008 Portant Code des Investissements du Burundi, l'ADB est le portail d'entrée et le seul interlocuteur de tous les investisseurs à la recherche d'opportunités d'affaire au Burundi. Elle a pour mission générale de promouvoir et faciliter les investissements locaux et étrangers ainsi que les exportations, et améliorer le climat d'affaires en vue d'attirer plus d'investisseurs au Burundi.

II.4.1.2. Office Burundais des Recettes

Créé par la loi n°1/11 du 14 juillet 2009, l'OBR est une structure autonome de collecte des recettes. Elle a remplacé les Département des Impôts, des Douanes et des recettes Administratives et portefeuille de l'Etat qui relevaient de l'Administration centrale du

Ministères des Finances jusqu'au mois de mars 2010, date du fonctionnement effectif de l'OBR.

L'OBR est doté d'une personnalité juridique conformément à l'article 6 de cette loi.

La **Mission** de l'OBR est :

"*Optimisation des recettes et amélioration de la satisfaction des partenaires par un service de qualité*".

La **Vision** de l'Office est :

"*Une administration fiscale moderne, efficiente et orientée-client, contribuant au développement durable du Burundi*".

Les valeurs fondamentales restent plus que jamais d'actualité :

1. Intégrité
2. Tolérance zéro à la corruption
3. Professionnalisme
4. Innovation
5. Dévouement
6. Esprit d'Équipe
7. Courtoisie
8. Transparence
9. Impartialité
10. Redevabilité

II.4.1.3. Direction de la Politique Fiscale

Cette Direction a été créée par le Décret n°100/233 du 22 août 2012 en application de l'article 2 de la loi créant l'Office Burundais des recettes. La Direction de la Politique fiscale est un département qui relève de l'Administration centrale du Ministère des Finances, du Budget et de la Coopération au Développement Economique.

Le décret portant création de cette Direction lui confère les missions de :

- ✓ définir une stratégie de politique fiscale susceptible d'accompagner le développement;
- ✓ préparer et interpréter les textes législatifs et réglementaires relatifs à la fiscalité ;
- ✓ participer à la préparation et au suivi des documents budgétaires en matière de recettes fiscales.

II.4.2. Cadre législatif

Nous présentons ci-après les lois et décrets constituant le cadre législatif fiscal burundais :

- La loi organique n°1/35 du 04 décembre 2008 relative aux finances publiques ;
- La loi n°1/24 du 10 septembre 2008 portant Code des investissements du Burundi ;
- La loi n°1/02 du 17 février 2009 portant Institution de la taxe sur la valeur ajoutée ;
- La loi n°1/23 du 24 septembre 2009 déterminant les avantages fiscaux et douaniers accordés dans le cadre du Code des investissements ;
- Le décret n°100/255 du 18 octobre 2011 portant Règlement Général de Gestion des Budgets Publics ;
- La loi n°1/12 du 29 juillet 2013 portant Révision de la loi n°1/02 du 17 février 2009 portant institution de la TVA ;
- La loi n°1/02 du 24 janvier 2013 relative à l'impôt sur les revenus ;
- La loi n°1/18 du 06 septembre 2013 relative aux procédures fiscales ;
- La loi n°1/02 du 3 mars 2016 portant Réforme de la fiscalité communale ;
- La loi portant Fixation du Budget Général de la République du Burundi (chaque année).

Ce cadre légal trouve son fondement dans la Constitution de la République du Burundi de 2005 qui stipule en son art.159 : « la définition de l'assiette et du taux des impôts et taxes relève de la loi ». A son tour, l'art.164 de la nouvelle Constitution de la République du Burundi promulguée en juin 2018 stipule: « Sont du domaine de la loi : ….le budget de Etat ; …….la définition de l'assiette et des taux des impôts et taxes…… ».

Les recettes non fiscales

Ces recettes font l'objet d'un traitement particulier en raison de leur spécificité.

Elles constituent l'une des catégories des recettes de l'Etat collectées par l'OBR conformément à la loi budgétaire qui les instaure. Elles sont classées en deux catégories à savoir le revenu de la propriété et les autres recettes non fiscales composées par les ventes de biens et services, les droits administratifs, les amendes et pénalités:

II.4.3. Fiscalisation des micros contribuables

Cette catégorie regroupe les contribuables qui réalisent un chiffre d'affaires annuel -c'est-à-dire le montant brut des recettes annuelles- ne dépassant pas 24 millions.

Selon l'alinéa 1 de l'article 40, les contribuables qui exercent une activité d'affaires dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 24.000.000 FBU au cours de l'exercice fiscal antérieur, n'ont pas l'obligation de tenir une comptabilité mais leurs bénéfices imposables sont établis de manière forfaitaire selon les taux déterminés par ordonnance du Ministre. Conformément à l'art. 4 de l'OM n° 540/1777 du 31/12/2013, les pourcentages de bénéfice forfaitaire, pour cette catégorie de contribuables, sont fixés à 20% du CA pour la vente des marchandises et à 35% du CA pour les autres cas.

Bien que le législateur n'ait pas été explicite, on comprend que l'article 40, al.1 vise les très petits contribuables communément appelés « micro contribuables »qui sont soumis au paiement d'un impôt forfaitaire payable trimestriellement.

Il importe de souligner que cette catégorie de contribuables est exposée au risque de double imposition car, à côté de cette imposition gérée par l'OBR, elle est soumise au paiement de la taxe forfaitaire en faveur des communes conformément à l'art.76 de la loi sur fiscalité communale qui stipule : « La taxe forfaitaire sur les activités est due chaque année par les personnes physiques ou morales qui exercent une activité professionnelle au Burundi, à titre habituel et à but lucratif et dont le chiffre d'affaires hors taxe ne dépasse pas le seuil de 24.000.000 fbu ».

Le législateur devrait épargner les micro-contribuables de ce risque de double imposition en fixant les limites entre la fiscalité communale et la fiscalité de l'Etat.

II.5. Environnement fiscal

De ce point, nous présentons les points essentiels suivants :

II.5.1. Acteurs de la conception et de l'exécution des lois fiscales

La constitution du Burundi fixe les domaines relevant de la loi, du décret, des ordonnances ministérielles. Les lois sont adoptées par le parlement (assemblée nationale et sénat). Les ordonnances ministérielles précisent certains aspects de la loi. La définition de l'assiette et du taux des impôts et taxes relève du domaine de la loi. Les projets de textes de lois fiscales sont préparés en principe par le gouvernement, notamment par le ministère en charge des finances. Ils sont ensuite délibérés en conseil des ministres et sont soumis au parlement pour vote. Les projets adoptés par le parlement sont transmis au Président de la République pour promulgation. Celle-ci ayant pour objet de faire appliquer les lois votées. Certaines dispositions du texte de loi peuvent être générales, les ministres prennent alors des

ordonnances qui les précisent. Une fois que les lois sont entrées en vigueur, les agents de l'administration fiscale sont chargés de veiller à leur application.

II.5.2. Administration fiscale : L'Office Burundais des Recettes (OBR)

Dans les années 1990 et 2000, la collecte des impôts au Burundi était de la compétence du ministère des Finances. Les recettes ne couvraient que 35% des dépenses totales du gouvernement (AFRICAN TAX ADMINISTRATION FORUM, 2014). Dans cette raison, le gouvernement burundais devrait alors repenser le système et créer une administration fiscale organisée et efficace. C'est ainsi que l'Office Burundais des Recettes (OBR), établissement public semi-autonome de collecte des recettes publiques, a été créée par la loi n°1/11 du 14 juillet 2009.

En principe, le but général de la création de cette institution est la réduction de la pauvreté par le biais d'une collecte améliorée des recettes publiques. L'OBR vise à mieux servir les contribuables et améliorer la rentrée des recettes fiscales et douanières pour le Trésor Public Burundais.

Sa création est également une réforme qui cadre avec la politique d'intégration économique du Burundi au sein de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CEA) (AFRICAN TAX ADMINISTRATION FORUM, 2014).

II.5.3. Présentation des procédures générales des recettes fiscales collectées aux PMEs

Dans ses sens de définitions, les recettes fiscales sont toutes les recettes qui proviennent des impôts et taxes. Les procédures générales de ces derniers tels que prévues par loi n°1/12 du 25 Novembre 2020 relative aux procédures fiscales et non fiscales sont :

- L'impôt sur les revenus des personnes physiques ;
- L'impôt sur les revenus des sociétés ;
- Les taxes de consommation ;
- L'impôt sur le revenu locatif des personnes physiques et des personnes morales ;
- L'impôt sur les revenus réalisés par les groupements de fait, les associations sans but lucratif ainsi que toute autre entité, quels que soit sa forme, son but ou le résultat de ses activités, se livrant à une exploitation ou à des opérations à caractère lucratif ;
- L'impôt réel.

II.5.3.1. Loi relative aux impôts sur les revenus

Cette loi régit trois types d'impôts : d'une part, l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les bénéfices des sociétés et d'autre part l'impôt sur les revenus du capital et des plus-values.

Cette loi met en place un système fiscal simple, transparent et équitable, facile à comprendre et à appliquer en comparaison avec le Code Général de impôts et taxes qui était en vigueur jusqu'en janvier 2013.

D'abord, nous constatons que l'impôt sur les revenus d'emploi a été soumis à un taux progressif de 0%, 20% et 30% assurant ainsi l'équité fiscale propice au consentement à la contribution fiscale. Le taux de l'impôt sur le revenu professionnel a également été réduit passant de 35 à 30% pour les revenus d'affaires.

Ensuite, avec cette loi, la collecte des recettes fiscales est facilitée par un système simple de retenues à la source sur les revenus d'emploi et sur les revenus du capital. Elle a également maintenu les acomptes provisionnels sur les bénéfices d'affaires calculés sur base de l'impôt payé au cours de l'exercice fiscal précédent. Cette réforme visait la mise en place d'une fiscalité simplifiée et une imposition faible des revenus du capital.

Toutes ces améliorations étaient guidées par le souci d'harmonisation avec le système fiscal des pays de la Communauté Est-africaine et de la promotion de la compétitivité des entreprises et des investissements.

Bien que cette loi soit claire et facilement applicable, nous déplorons quelques lacunes de forme que nous avons identifiées ci-dessous.

La segmentation des contribuables : il n'y a pas de définition de micro, petits, moyens et grands contribuables ni de critères claires de distinction entre ces catégories de contribuables alors que cette segmentation est d'une importance capitale dans le traitement comptable et fiscal de leurs dossiers.

II.5.3.2. Loi relative à la taxe sur la valeur ajoutée(TVA)

Cette taxe a été introduite au Burundi en 2009 en remplacement de la taxe sur le chiffre d'affaires ou taxe de transaction (T.T). Elle est régie par la loi n° 1/12 du 29 juillet 2013 portant Révision de la loi n°1/02 du 17 février 2009 portant Institution de la taxe sur la valeur ajoutée.

II.5.3.3. Loi sur les procédures fiscales (LPF)

Cette loi a le mérite de mettre en place un cadre juridique propice à la confiance mutuelle entre l'Administration fiscale et le contribuable en garantissant l'existence des procédures fiscales assurant l'efficacité du travail de l'administration fiscale et le respect des droits et garanties du contribuable. Elle atténue le problème de lisibilité des règles de procédures dues à la multiplicité et à la complexité de règles procédurales éparpillées dans différents textes auquel les contribuables et l'Administration fiscale étaient confrontés dans l'ancien système fiscal.

L'article 1 de la loi N^{O}1/12 du 25 Novembre 2020 relative aux procédures fiscales et non fiscales fixe les procédures générales des recettes fiscales et non fiscales gérés par l'Administration fiscale à savoir :

- l'impôt sur le revenu des personnes physiques ;
- l'impôt sur les revenus des sociétés ;
- la taxe sur la valeur ajoutée ;
- les taxes de consommation ;
- l'impôt sur le revenu locatif des personnes physiques et des personnes morales ;
- l'impôt sur le revenu réalisé par les groupements de fait, les associations sans but lucratif ainsi que toute entité, quels que soit sa forme, son but ou le résultat de ses activités, se livrant à une exploitation ou à des opérations à caractère lucratif ;
- l'impôt réel ;
- les recettes non fiscales.

Y compris les retenues à la source, les acomptes et les avances décomptés sur ces impôts.

II.5.4. Détermination de la base (du bénéfice) imposable dans les PME

En vue d'imposer le secteur informel et faciliter le paiement des impôts par les micros entreprises (chiffre d'affaires inférieur à 15 676,95 $US), l'OBR a introduit en 2013 dans le système d'imposition burundais un système d'impôt forfaitaire à un taux fixe. Ce dernier consiste pour les micros entreprises à fournir des informations sur les ventes, les achats, les inventaires, le nombre d'employés et les salaires payés. Sur ces bases, un taux forfaitaire est déterminé en fonction des marges bénéficiaires normales du secteur d'activité. Ces micros entreprises sont dispensées de la tenue d'une comptabilité régulière. Elles doivent enregistrer

sur un registre les recettes réalisées quotidiennement pour l'évaluation de leur chiffre d'affaires (Burundi, 2013).

Ainsi, pour déterminer la base imposable des PME, l'administration fiscale procède à calculer l'impôt trimestriel sur le revenu des personnes physiques. Ainsi, ce dernier est calculé différemment suivant le type d'activité. Pour la vente des biens, le chiffre d'affaires trimestriel est multiplié par 15%, le produit est enfin multiplié par 30%. L'impôt à payer sera ce résultat déduit des retenues subies au cours du trimestre concerné.

Désormais, les contribuables soumis au régime du forfait sont ceux qui enregistrent un chiffre d'affaire annuel de 100 millions de francs burundais, contrairement à la loi abrogée fixant le plafond à 24 millions seulement. Seules les personnes physiques sont admises dans cette catégorie, tandis que la date limite de déclaration est ramenée au trimestre au lieu d'une déclaration annuelle. Au 15 du mois suivant le trimestre au cours duquel un contribuable soumis au régime du forfait a commencé ses activités, il doit avoir déclaré et payé l'impôt dit forfait. Même le mode de calcul a changé comme suit :

• Pour le vendeur des biens : 15% du chiffre d'affaires du trimestre écoulé x 30%

• Pour le vendeur des services : 30% du chiffre d'affaires du trimestre écoulé x 30%

❖ **Taux de l'impôt des PME au Burundi**

Le montant des revenus imposables est arrondi en millier de francs burundais le plus proche et imposé au taux de trente pour cent (30%), à l'exception des revenus locatifs imposables au taux prévu à l'article 21 de la pressente loi. Si le résultat de l'exercice devient supérieur au chiffre d'affaire divise par 30, on retient à 30% comme taux d'imposition.

L'impôt minimal est fixé à 1% du chiffre d'affaires. Il est établi lorsque les revenus taxables sont inférieurs au produit obtenu en divisant le montant du chiffre d'affaire par 30.

II.5.5. Détermination du résultat fiscal par l'OBR

L'administration fiscale se dote des modalités pour la détermination du résultat fiscale :

II.5.5.1. Détermination des recettes des PMEs

Le tableau ci-après montre la procédure de détermination des recettes réalisées par les PMEs :

Tableau 2 : Détermination des recettes réalisées par les PMEs

1	Chiffre d'affaires imposable de l'exercice
2	Chiffre d'affaires exonéré de l'exercice
3	Production vendue
4	Production stockée
5	Production déstockée
6	Production immobilisée
7	Produits divers (revenu du capital, plus-value, bénéfice réalisé à l'étranger, etc.)
8	**Total des recettes réalisées (= 1+2+3+4 ou = –5+6+7)**

Source : De l'Auteur à partir du site web de l'OBR

II.5.5.2. Détermination du résultat comptable dans les PMEs

Le tableau ci-dessous nous montre la manière de détermination du résultat comptable dans les PMEs.

Tableau 3 : Détermination du résultat comptable dans les PMEs

1	Total des recettes réalisées
2	Total des charges d'exploitation
3	Résultat comptable (= 1-2)

Source : De l'Auteur à partir du site web de l'OBR

Ce tableau nous montre que le résultat comptable correspond au chiffre d'affaires hors taxes encaissé sur une période donnée, diminué des charges liées à l'activité de l'entreprise.

II.5.5.3. Détermination du résultat fiscal dégagé

Le tableau suivant nous montre le calcul du résultat fiscal dégagé.

Tableau 4 : détermination du résultat fiscal dégagé

1	Total des recettes réalisées
2	Total des charges d'exploitions
3	Résultat comptable (= 1-2)
4	**Réintégrations :** (charges non déductibles)
5	**Déductions :** - Chiffre d'affaires exonéré de l'exercice ; - Report des déficits des exercices fiscaux précédents ; - Intérêts perçus sur les bons du trésor.
6	**Résultat fiscal dégagé : (=1+4-2-5)** **ou (= 3+4-5)** **Bénéfice ou Perte**

Source : De l'Auteur à partir du site web de l'OBR

Impôt minimal au taux de 1% du CA au cas où Bénéfices taxables est inférieur au CA/30

Impôt sur bénéfices au taux de 30% en cas du Résultat supérieur à CA/30.

II.5.5.4. Détermination de la solde à payer au moment du dépôt de déclaration

En vue de détermination de la solde à payer au moment de dépôt de déclaration des revenus des PME, l'administration fiscale burundaise procède de manière suivante :

Tableau 5 : Détermination de la solde à payer au moment du dépôt de déclaration

1	1% du CA au cas où les Bénéfices taxables sont inférieurs à CA/30
2	30% sur les bénéfices en cas du Résultat supérieur à CA/30
3	Réduction du taux d'imposition si le contribuable est bénéficiaire des avantages du code des investissements (2% s'il emploie entre 50 et 200 travailleurs burundais soumis à l'IRE et 5% s'il emploie plus de 200 travailleurs burundais soumis à l'IRE).
4	**Décompte de l'impôt à payer :** - Crédit d'impôt à l'investissement validé par l'administration fiscale après réalisation de l'investissement ; - Retenues subies sur les marchés publics de 4% ; - Retenues de prélèvement forfaitaire de 3% à l'importation ; - Autres retenues prévues par la loi ; - Acomptes provisionnels déjà versés ; - Impôt dû ou payé à l'étranger**.**
5	**Solde à payer au moment du dépôt de la déclaration (soit 1 ou 2 ; ou encore 3-4)**

Source : De l'Auteur à partir du site web de l'OBR

II.5.6. Amendes liés aux retards de déclarations et pénalités pour retard de paiement d'impôts

De par son organisation, l'administration fiscale doit procéder à collecter des amendes fixe pour le retard de déclaration et pénalités pour retard de paiement en des défaillants des contribuables tels qu'ils sont organisés dans le code général des impôts. Ces derniers doivent être payer en francs burundais (BIF) soient en espèces, carte cash, banque en indiquant le numéro de chèque et autre mode de paiement à l'OBR tout en précisant le montant payé et le restant dû sur le quittance de paiement.

Tableau 6 : Amende fixe pour le retard de déclaration et pénalités pour retard de paiement

1	Base (Solde à payer au moment du dépôt de la déclaration)
2	Amende fixe
3	Pénalités pour paiement tardif (10% de base)
4	**Total amendes et pénalités : 2+ 3**

Source : De l'Auteur à partir du site web de l'OBR

II.5.7. Avantages fiscaux et autres formes d'aide destinés aux entreprises burundaises

Au terme de l'article 17 du code des investissements au Burundi, les avantages fiscaux sont les suivants: exonérations des droits de mutation en cas d'acquisition d'un terrain ou d'un immeuble ; exonération de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et/ou des droits de droits de douane à l'importation des matériaux de construction, équipements et intrants de production ; réduction du taux d'imposition sur les bénéfices de 5% pour la première année, 10% pour la deuxième année, 15% pour la troisième année, 20% pour la quatrième année et 25% pour la cinquième année.

A cela s'ajoute d'autres principaux avantages prescrits dans la Loi n°1/23 du 24 septembre 2008 portant Code des investissements du Burundi et dans l'Ordonnance n°540/418 du Ministre des Finances portant ses mesures d'application sont : le crédit d'impôt de 37% des investissements ; la réduction du taux d'imposition de 2% pour les entreprises employant entre 50 et 200 travailleurs burundais soumis à l'impôt sur le Résultat d'exploitation (IRE) et 5% pour les entreprises employant plus de 200 travailleurs burundais soumis à l'IRE. (BIZIMUNGU, 2016). Ainsi, le crédit d'impôt prenant naissance au moment de la réalisation de l'investissement.

II.5.7.1. Conditions d'éligibilité aux avantages fiscaux

En vertu de l'article 14 du code des investissements au Burundi, tout projet d'investissement doit satisfaire aux conditions suivantes :

- Figurer sur la liste des secteurs prioritaires ;
- Etre un nouveau projet d'investissement, projet d'extension, de réhabilitation, de modernisation d'un projet existant ;

- Etre un projet d'investissement d'au moins 500 000 USD pour les investisseurs étrangers et l'équivalent en francs burundais pour les investisseurs burundais dans la Mairie de Bujumbura et de la moitié de cet investissement dans d'autres localités ;
- Se conformer aux textes législatifs et réglementaires en vigueur au Burundi, notamment ceux relatifs à la protection de l'environnement et du travail ainsi qu'à l'assurance.

II.5.7.2. Avantages fiscaux selon le code des investissements du Burundi

Le crédit d'impôt ayant été supprimé par la Loi budgétaire 2016 , la présente étude n'a pas trouvé d'intérêt de s'étendre sur tous les avantages accordés aux investisseurs en raison du Code des investissements ou de la Zone franche mais nous passerons en revue les avantages prévues par la Loi n° 23 du 24 septembre 2009 déterminant les avantages fiscaux prévus par la Loi n°1/24 du 10septembre 2008 portant Code des investissements du Burundi.

Concernant les avantages fiscaux accordés aux investisseurs en vertu de cette loi, on note principalement :

- Un crédit d'impôt de 37% de la valeur des biens amortissables investis dans l'entreprise pour une durée de 5 ans au moins ; ce crédit d'impôt pour investissement est déduit de la valeur d'acquisition des biens investis, ainsi que de la base d'amortissement ;
- L'exonération des droits de mutation sur l'acquisition des immeubles et terrains indispensables à l'investissement ;
- Réduction du taux d'imposition sur les bénéfices de 2% s'il emploie 50 à 200 travailleurs burundais et 5% s'il emploie plus de 200 travailleurs burundais;
- Exonération TVA sur toutes les importations des biens amortissables en franchise douanière conformément à la législation douanière (ceci en vertu de l'art.7, j de la Loi TVA).

L'OM n°540/418 du 09 mars 2010 apporte les précisions concernant le seuil minimum de la valeur des investissements pour qu'une entreprise soit éligible aux avantages cités ci-dessus. Il s'agit des investissements amortissables d'une valeur égale au moins à cent millions de francs burundais au cours de la première année et cinquante millions pour les investissements amortissables relatifs à l'extension et à la réhabilitation.

Cette Ordonnance énonce une condition réduisant à dix le nombre d'emplois permanents devant être créés en Mairie de Bujumbura et, à cinq, ailleurs dans d'autres circonscriptions. Il s'agit d'un acte réglementaire illégal qui modifie les critères d'éligibilité aux avantages du Code des investissements initialement édictés par la loi.

II.5.8. Exercice fiscal, période de déclaration et de paiement

Tout comme les dispositions relatives à la déclaration et au paiement, le chapitre relatif aux acomptes trimestriels provisionnels pour les activités d'affaires devrait être adapté à la nouvelle loi budgétaire qui précise l'étendue de l'année fiscale : du 1er juillet de l'année N au 30 juin de l'année N+1. Ainsi les acomptes seraient déclarés respectivement au 30 septembre, au 31 décembre et au 31 mars.

II.5.9. Prorogation des délais de dépôt de déclaration.

La loi devrait donner plus de prérogatives, au Commissaire Général, de juger des délais à accorder au contribuable confronté aux difficultés inévitables dues à une force majeure.

L'alinéa 2 de l'article 27 de la loi N^{O}1/12 du 25 Novembre 2020 relative aux procédures fiscales et non fiscales est ainsi libellé : « Le Commissaire Général peut accorder, par écrit au contribuable, un report de la date limite prévue pour le dépôt de la déclaration d'impôt pour un délai ne dépassant pas trente (30) jours calendaires à partir de la date légale de déclaration». Cette disposition devrait être revue dans ce sens « Le Commissaire Général peut accorder, par écrit au contribuable, un report de la date limite prévue pour le dépôt de la déclaration dont la durée est fonction de la nature des difficultés incontournables prouvées dans la demande de prorogation des délais ».

II.6. Note d'imposition

Etant donné que le système fiscal burundais est un système déclaratif, l'imposition se base sur les éléments déclarés par le contribuable lui-même à travers la déclaration qu'il soumet à l'administration fiscale.

La note d'imposition constitue un titre exécutoire pour le recouvrement de l'impôt, des intérêts, des amendes et des frais de recouvrement.

II.6.1. Remise de la note d'imposition

Ainsi, la note d'imposition est remise au contribuable dans les cas ci-après :

- le contribuable a déposé une déclaration d'impôt dans le délai légal, mais n'a pas payé l'impôt;
- l'administration fiscale a procédé à une rectification de l'assiette ou à une imposition d'office ;
- le contribuable a déposé tardivement sa déclaration ;
- le contribuable a déposé sa déclaration d'impôt et a payé en partie les impôts déclarés.

Dans tous les cas, les mentions de la note d'imposition doivent être faites avec beaucoup de parcimonie car le contribuable n'a qu'un délai de trente (30) jours calendaires à partir de la réception de la note d'imposition pour payer l'impôt dû et l'administration fiscale un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires pour rembourser le surplus, selon le cas. En effet, si le contribuable paie plus qu'il ne doit, le surplus peut servir au paiement des obligations antérieures ou futures ou faire l'objet de restitution sur demande du contribuable.

II.6.2. Eléments figurants sur la note d'imposition

L'article 70 de la loi N^{O}1/12 du 25 Novembre 2020 relative aux procédures fiscales et non fiscales détermine les éléments qui doivent figurer sur la note d'imposition :

- le nom, numéro d'identification fiscale et l'adresse du contribuable ;
- la nature de l'impôt et la période concernée ;
- le calcul et le montant de l'impôt à payer le cas échéant y compris les amendes et autres pénalités y afférentes ;
- la date limite de paiement de l'impôt ;
- les références de la déclaration de l'impôt, l'avis de rectification ou l'avis d'imposition d'office sur lesquels se fonde la note d'imposition ;
- le nom et la signature de l'agent autorisé ainsi que la date d'établissement de la note d'imposition ;
- la possibilité et les conditions d'introduction d'une réclamation auprès du commissaire de l'OBR.

Conclusion du deuxième chapitre

Dans ce deuxième chapitre, nous avons fait la présentation du cadre des PME au Burundi par rapport à la fiscalité. L'accent a été mis sur la notion sur les PME en général, les PME au Burundi et la fiscalité des PME au Burundi. Nous avons également parlé sur les principales réformes du système fiscal burundais, l'environnement fiscal, la note d'imposition et les impôts directs et indirects au Burundi.

Nous avons d'abord constaté qu'en général, la définition des PME varie souvent d'un pays à l'autre et se fonde généralement sur le nombre de salariés, le chiffre d'affaire annuel ou le total de bilan de l'entreprise.

Ensuite, pour le cas du Burundi, des lois et politiques spécifiques concernant les PME n'existent quasiment pas. La segmentation entre PME et grande entreprise est essentiellement fiscale et repose sur l'organisation de l'Office Burundais des Recettes.

Nous avons enfin constaté que seul le critère du chiffre d'affaire est utilisé au Burundi pour être classé dans les PME ou dans les grandes entreprises.

CHAPITRE III : METHODOLOGIE DE L'ETUDE

L'objectif de l'étude est d'examiner l'effet du système fiscal sur la performance financière des petites et moyennes entreprises burundaises, en se concentrant sur celles de la Mairie de Bujumbura. Le présent chapitre nous permet de présenter la méthodologie utilisée. La faisabilité de cette étude a été limitée temporairement par la collecté des données primaires des dites PME. Les données ont été collectées grâce à un questionnaire que nous avons envoyé aux contribuables qui sont assujettis à l'impôt.

L'objet de ce chapitre est de présenter la conception de la recherche ; la population ciblée et modèle d'échantillonnage ; la mesure des variables de l'étude ; la présentation des variables et spécification du modèle ainsi que l'analyse de la faisabilité du modèle choisi.

III.1. Conception de la recherche

Notre recherche consiste à mener une étude explicative ou causale. Cependant, notre étude a voulu tester la causalité afin de connaitre une relation qui existe entre le système fiscal et la performance financière des PMEs. Comme notre étude vise à collecter les points de vue, les perspectives des répondants aux différentes questions adressées à eux, notre recherche a utilisé la méthode d'enquête en distribuant un questionnaire aux responsables des PMEs. Ainsi, nous avons poursuivi aux entretiens personnels avec les répondants et la lecture des documents et autres publications en rapport avec le sujet. L'étude est aussi fait à la fois par des méthodes qualitatives et quantitatives. Le choix de l'échantillon de notre étude a été fait par échantillonnage raisonné.

Une méthode d'échantillonnage raisonnée est une méthode de sélection d'un échantillon par laquelle la représentativité de l'échantillon est assurée par une démarche raisonnée. Elle est donc une alternative à une méthode probabiliste.

III.2. Population ciblée et Modèle d'échantillonnage

De ce point, nous présentons les points ci-après :

III.2.1. Population ciblée

La Population regroupe toutes les personnes susceptibles d'être enquêtées. Une population est localisée, datée et caractérisée. Elle a une taille « N ».

Pour notre étude, nous nous intéressons aux PMEs sélectionnées en Mairie de Bujumbura et qui sont des contribuables enregistrés à l'OBR. Cette population cible nous a admis de se concentrer à une vision objective des PMEs qui ont régulièrement payés les impôts et de la mesure dans laquelle le paiement des impôts affecte leur activité.

III.2.2. Taille de l'échantillon

L'échantillon est une fraction représentative de la population totale. Il a une taille « n », c'est un représentatif de la population totale. Nous supposons donc que l'échantillon étudié soit représentatif de la population totale, et du point de vue des variables clés dans la problématique de l'étude.

La taille de l'échantillon a été prélevée dans des PMEs burundaises de différentes localités de la Mairie de Bujumbura. Ainsi, il est difficile de trouver la population ou l'univers afin d'y tirer l'échantillon car la taille, le nombre d'entreprises, est variable et évolutif selon leurs catégories.

Selon la formule d'Alain Bouchard cité par Munyerere (2015), « quand la population faisant l'objet d'étude est inférieure ou égale à 1.000.000 d'individus, on la fait correspondre à un échantillon de 96 individus avec une marge d'erreur de 10% ». C'est donc à partir de la formule suivante que nous avons pu obtenir un échantillon représentatif. En effet, notre population était de 23 296 petites et moyennes entreprises burundaises enregistrées à l'ADB et à l'OBR.

$$nc = \frac{n}{1+\frac{n}{N}}$$

Avec : nc: *la taille de l'échantillon corrigé*;

N: *taille de la population mère*

n : *taille de l'échantillon pour une population infinie*

$$nc = \frac{96}{1+\frac{96}{23296}}$$

$$nc = \frac{96*23296}{23296}$$

$$\text{nc} = 96$$

Donc, nous avons retenu un échantillon de 96 PMEs auxquelles porte notre étude tirées dans un univers de 23 296 PMEs et qui sont des contribuables enregistrés à l'ADB et à l'OBR.

III.2.3. Technique de l'échantillonnage

Notre étude utilise la méthode d'échantillonnage raisonné qui est une méthode non probabiliste où nous allons nous fixer des critères de sélection selon les objectifs de l'étude. Les raisons d'utiliser cette méthode sont entre autres les contraintes de temps et l'incapacité de trouver la liste de toutes les PMEs assujetties à l'impôt.

III.3. Questionnaires de collecte des données

La collecte de données est une étape importante puisqu'elle consiste à recueillir ou rassembler concrètement les informations prescrites auprès des personnes ou unités d'observation retenues dans l'échantillon.

Notre étude a d'abord procédé à une préparation d'un questionnaire adressé aux répondants en vue de collecte des données primaires. Cependant, pour mieux assurer les répondants, nous sommes allés les faire connaitre que les réponses seront strictement confidentielles et ne seront utiliser que pour des fins académiques. Ainsi, cela nous a aidés à réduire énormément la probabilité de trouver des réponses biaisées.

III.4. Mesure des variables de l'étude

Dans notre étude, la variable dépendante (performance financière) a été mesurée en adoptant l'approche objective. A ce niveau, les répondants ont été invités à indiquer sur notre questionnaire d'enquête comment leurs entreprises ont été performées au cours de la dernière année de l'exercice (profit ou perte) comme indicateur de performance financière.

Pour les variables indépendantes, nous avons utilisé les variables réduction du montant de l'impôt à payer en indiquant sur le questionnaire : le montant à payer ; le nombre de jours passé à produire les documents et à payer l'impôt à l'OBR ; coût supporté pour le paiement d'un expert fiscaliste indépendant, si oui, les répondants indiquent sur le questionnaire le montant payé et pour le cas contraire, nous avons marqué « 0 » ; les avantages fiscaux liés aux allégements fiscaux : « 1 = oui ; 0 = non » ; L'impact de l'impôt sur les achats : « 1 = l'influence est négative ; 2 = l'influence est positive ; 3 = aucune influence ».

III.5. Présentation des variables et spécification du modèle

Avant de spécifier notre modèle, nous présentons d'abord les variables du modèle :

III.5.1. Variable dépendante

Ainsi, la variable dépendante est encore appelée variable expliquée ou même variable endogène. La variable dépendante est celle qui, dans une relation entre deux variables ou dans un système de relations entre variables, est la variable expliquée par une autre. Nous voulons analyser la performance financière des petites et moyennes entreprises burundaises en se concentrant sur celles de la Mairie de Bujumbura.

Il existe plusieurs outils de mesure des performances financières comme vue dans la littérature. Nous avons choisi comme outils de mesure des performances financières le profit ou les revenus en termes de bénéfices. Donc, les bénéfices réalisés peuvent être utilisés comme outil de mesure de la performance financière dans les petites et moyennes entreprises. D'où notre étude met l'accent sur les revenus en termes de bénéfice afin de l'utiliser comme variable dépendante dans notre modèle.

III.5.2. Variables indépendantes

Les variables indépendantes sont les variables représentant les causes postulées des variations de la variable dépendante. C'est aussi une variable qui, dans une relation entre deux variables ou dans un système de relations entre variables, est la variable explicative d'une autre. Le but étant de mettre en évidence l'effet de ces variables indépendantes sur la variable dépendante. Les variables indépendantes retenues sont alors :

- la réduction du montant de l'impôt(MI) à payer au cours de la dernière année de l'exercice pour chaque PME,
- le nombre de jours utilisé pour déterminer et payer les impôts(JP),
- l'impact de la fiscalité sur les achats(FA),
- coût lié au paiement des fiscalistes indépendants (CF),
- la variable muette qui représente les avantages fiscaux liés à la réduction de l'impôt (RI).

Tableau 7 : Opérationnalisation des variables

Variable dépendante	**Notation**	**Mesure de la variable**	**Signes attendus**
Performance financière	PF	Bénéfices réalisés (mentionnés sur le questionnaire)	
Variables indépendantes			
Réduction du montant de l'impôt à payer	MI	Montant mentionné sur le questionnaire	+
Nombre de jours utilisés	JP	Nombre mentionné sur le questionnaire	-
Impact de la fiscalité	FA	: « 1 = l'influence est négative ; 2 = l'influence est positive ; 3 = aucune influence ».	-
Coût des fiscalistes	CF	L'enquête répond par Oui ou Nom Si Oui : il mentionne le montant payé Si Non : il mentionne 0	-
Avantages fiscaux liés à réduction d'impôts	RI	« 1 = oui ; 0 = non »	+/-

Source : De l'Auteur à partir des travaux empiriques

Au terme de ce point précédent, nous présentons aussi la variable taux d'imposition. Cette dernière a été analysé mais une analyse descriptive afin d'analyser les résultats sur la perception de savoir si le taux d'imposition burundais est élevé.

III.5.3. Spécification du modèle

Afin de tester la relation entre les variables indépendantes et la performance financière des PMEs burundaises, nous avons effectué une analyse de régression linéaire. Selon William et al (2010), la construction d'un modèle implique la spécification de relations entre deux ou plusieurs variables.

La littérature sur la performance d'une entreprise montre bien que cette dernière peut dépendre de la manière dont l'entreprise peut gérer sa charge fiscale. Or, l'impôt est devenu une charge financière pas comme les autres. Le rôle du gestionnaire d'une entreprise doit alors jouer son rôle de prévoir d'abord cette charge, mais ce n'est pas suffisant, il devra encore, chercher à trouver des moyens de minimiser sa charge fiscale avec la plus grande efficacité et sans l'exposer à des risques supérieurs à des revenus qu'elle a pu réaliser (Aksil & Faiza, 2018).

D'autres auteurs nous ont inspiré dans le choix du modèle comme ceux qui parlent sur leur théorie de la deuxième économie. Les transactions qui échappent à l'impôt ont été qualifiées comme "l'économie souterraine" (Guttman, 1977). Feige a choisi "l'économie cachée" pour expliquer les activités qui échappent à la portée de la mesure sociétale actuelle (Feige & Edgar , 1979). Tanzi a utilisé aussi le terme "économie souterraine" pour désigner le produit national brut qui n'est pas mesuré par les statistiques officielles en raison de non déclaration ou de la sous-déclaration (Tanzi V. , 1983).

Dans le présent travail, nous nous sommes inspirés au modele de régression des moindres carrés ordinaires (OLS) utilisé par les auteurs Tee, Lawrence & Richard (2016) pour un travail effectué au Ghana portant sur l'effet de paiement de l'impôt sur la performance financière des PMEs.

Cependant, notre recherche s'appuie sur un échantillon raisonné de PMEs burundaises sélectionnées en Mairie de Bujumbura. L'étude met l'accent sur le revenu en termes de bénéfices des PMEs comme variable dépendante de la performance financière de notre recherche.

Suivant une analyse économétrique des données, notre étude consiste à trouver une relation de causalité entre le système fiscal et la performance financière des PME. En appliquant alors la méthode de régression des moindres carrés ordinaires (OLS), l'équation de régression multiple qui est ajustée pour notre étude se présente sous la forme :

$$\mathbf{P_i = \beta_0 + \beta_1 MI_i + \beta_2 JP_i + \beta_3 FA_i + \beta_4 CF_i + \beta_5 RI_i + \varepsilon_i}$$ où

$\boldsymbol{\beta}_0$ est la constante ;

MI_i : est la réduction du montant de l'impôt à payer de la PME i ;

JP_i : est le nombre de jours utilisé à produire et à déposer les documents de déclaration à l'OBR pour la PME i ;

FA_i : est l'impact de la fiscalité sur les achats de la PME i ;

CF_i : est le coût supporté pour le paiement des fiscalistes de la PME i ;

RI_i : sont des avantages fiscaux liés à la réduction de l'impôt de la PME i ;

$\boldsymbol{\varepsilon_i}$: est le terme d'erreurs pour la PME i.

III.6. Analyse de la faisabilité du modèle choisi

En analysant les données de notre étude, nous avons utilisé l'outil statistique en appliquant la méthode de régressions linéaires multiples. Ainsi, si la taille de l'échantillon est suffisante, la régression est aussi la meilleure méthode pour tester nos variables. Ensuite, des graphiques tels que les histogrammes, des diagrammes à barres et des tableaux ont été utilisés pour résumer les résultats de cette étude en faisant recours aux logiciels SPSS et Microsoft Excel.

Conclusion du troisième chapitre

Dans le troisième chapitre, nous avons montré la méthodologie de l'étude. Nous constatons que l'étude utilise les données primaires collectées au sein des PME qui sont des contribuables assujettis à l'impôt.

D'abord, notre étude a utilisé la méthode d'échantillonnage raisonné. Nous constatons que la méthode d'échantillonnage raisonné est une méthode non probabiliste où nous nous fixons des critères de sélection selon les objectifs de l'étude. Pour trouver la taille de l'échantillon, nous avons fait recours à la formule d'Alain Bouchard cité par Munyerere (2015) qui dit que, « quand la population faisant l'objet d'étude est inférieure ou égale à 1.000.000 d'individus, on la fait correspondre à un échantillon de 96 individus avec une marge d'erreur de 10% ».

Ensuite, nous avons montré les variables du modèle. Nous avons remarqué que notre modèle est composé d'une variable dépendante (performance financière) et cinq variables indépendantes (Réduction du montant de l'impôt à payer, le nombre de jours utilisés à produire et à déposer les documents de déclaration à l'OBR, l'impact de la fiscalité sur les achats, le coût supporté pour le paiement des fiscalistes et les avantages fiscaux liés à la réduction de l'impôt).

Enfin, nous avons spécifié le modèle économétrique à utiliser. Nous avons constaté que le modèle de régression linéaire multiple est pertinent pour notre travail.

CHAP IV : PRESENTATION, INTERPRETATION ET DISCUSSION DES RESULTATS

Dans ce chapitre nous présentons l'ensemble des résultats de l'enquête et faisons leur interprétation et leur discussion.

IV.1. Présentation des données de l'enquête

Pour notre travail, nous avons utilisé les données primaires collectées à l'aide d'un questionnaire adressé auprès des petites et moyennes entreprises burundaises. Nous présentons ci-après les résultats de l'analyse descriptive des données collectées.

IV.1.1. Genre des répondants

Le tableau suivant donne la répartition des contribuables de la Mairie de Bujumbura selon leur sexe. Sur 96 enquêtés, 55 sont des hommes contre 41 femmes.

Tableau 8 : Répartition du genre des répondants

	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage cumulé
HOMME	55	57,3	57,3
FEMME	41	42,7	100
TOTAL	96	100	

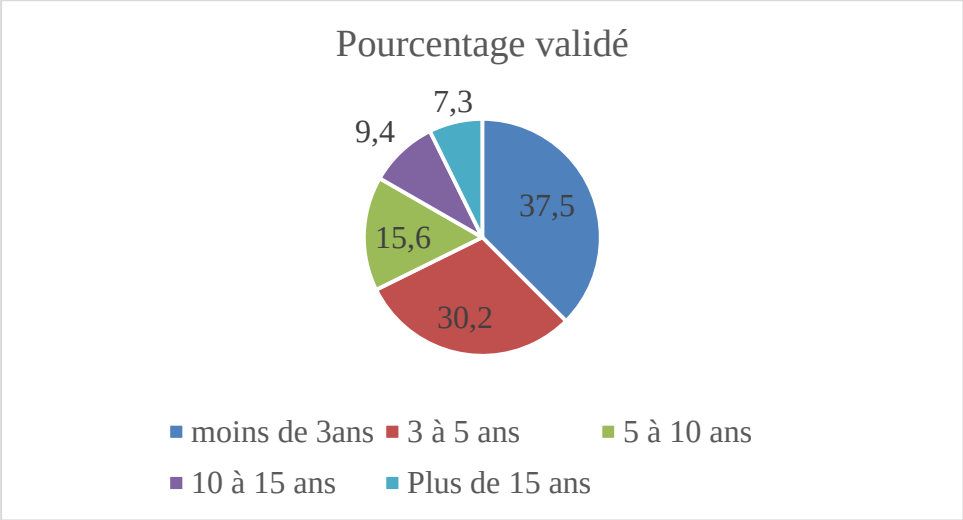
Source : De l'Auteur à partir des données de l'enquête

Le tableau ci haut présente la répartition des répondants selon le genre. Parmi les contribuables enquêtés de la Mairie de Bujumbura, le nombre des hommes est largement supérieur à celui des femmes. Le nombre des hommes de notre échantillon est de 55 contre 41 femmes. Il a été constaté que 57,3% des répondants ont été des hommes contre 42,7% des femmes.

IV.1.2. Age en affaires

Le graphique ci-dessous montre le niveau d'âge en affaire pour les petites et moyennes entreprises enquêtées.

Graphique 2 : Niveau d'âges en affaires



Source : De l'Auteur à partir des données de l'enquête

Le graphique précédent montre la représentation du diagramme circulaire sur l'âge de l'entreprise dans lequel 37,5% des enquêtés ont répondus qu'ils ont été en affaires dans moins de trois ans tandis que 30,2% des enquêtés ont répondus qu'ils ont été en affaires entre 3 et 5 ans. Aussi, 15,6% des enquêtés ont répondus qu'ils ont été en affaire entre 5 et 10 ans, 9,4% ont répondus qu'ils ont été en affaire entre 10 et 15ans tandis que 7,3% des enquêtés ont répondus qu'ils ont été en affaire entre plus de 15ans. Donc, nous avons remarqué qu'un grand nombre des répondants en Mairie de Bujumbura ont été en affaire pendant moins de trois ans (37,5%) tandis qu'un nombre minime a été en affaire pendant plus de de 15 ans (7,3%).

IV.1.3. Evaluation de la perception des répondants sur le régime fiscal au Burundi

De cette partie, nous avons fait une étude qui vise à mesurer la perception des enquêtés sur le système fiscal burundais. Il est donc très nécessaire d'adresser certaines questions aux PMEs, qui sont des contribuables à l'OBR pour connaître leurs perceptions vis-à-vis des taux d'imposition et des concepts fiscaux. Nous présentons ci-après dans les tableaux en termes de pourcentages les niveaux de mesures de la perception des répondants.

Tableau 9 : Répartition des répondants sur le niveau élevé du taux d'imposition

Taux d'imposition élevé	Effectif	Pourcentage validé
Oui	55	57,3
Non	41	42,7
Total	96	100

Source : De l'Auteur à partir des données de l'enquête

Ce tableau montre qu'un grand nombre des répondants affirme que le taux d'imposition burundais est élevé, donc, 57,3% ont répondu « Oui » contre 42,7% pour « Non ».

Tableau 10 : Répartition des répondants sur la perception d'être à l'aise sur le taux d'imposition

A l'aise	Effectif	Pourcentage validé
Oui	37	38,5
Non	59	61,5
Total	96	100

Source : De l'Auteur à partir des données de l'enquête

Ce tableau montre que les dirigeants des PMEs de la Mairie de Bujumbura n'ont pas du tout à l'aise sur le taux d'imposition burundais car 61,5% des répondants ont eu une perception négative contre 38,5% qui ont affirmé qu'ils ont été à l'aise sur le taux d'imposition burundais.

Tableau 11 : Répartition des répondants sur la perception du taux d'imposition équitable

Equitable	Effectif	Pourcentage validé
Oui	64	66,7
Non	32	33,3
Total	96	100

Source : De l'Auteur à partir des données de l'enquête

Le tableau précédent montre le niveau de perception sur la question posée afin de savoir si les répondants affirment qu'il y a l'équité sur la manière d'imposition entre les entreprises, 66,7% sont d'accord que le taux d'imposition est équitable contre 33,3% qu'ils ne sont pas d'accord.

Tableau 12 : Répartition des répondants sur la perception de recevoir la formation par l'OBR

Formation	**Effectif**	**Pourcentage validé**
Oui	17	17,7
Non	79	82,3
Total	96	100

Source : De l'Auteur à partir des données de l'enquête

De ce tableau, nous constatons qu'un grand nombre des PMEs affirme qu'il n'a pas reçu de formation organisée par l'administration fiscale en rapport avec la fiscalité. 82,3% des répondants ont une affirmation négative contre 17,7% qui ont une affirmation positive sur la perception de recevoir la formation par l'OBR.

Tableau 13 : Répartition des répondants sur la perception d'usage des services indépendants

Service indépendant	**Effectif**	**Pourcentage validé**
Oui	59	61,5
Non	37	38,5
Total	96	100

Source : De l'Auteur à partir des données de l'enquête

Ce tableau montre que si nous demandons aux dirigeants des PMEs s'ils utilisent les services des fiscalistes indépendants en matière de déclarations de leurs revenus, 61,5% des répondants « Oui » contre 38,5% qui ont répondu « Non ».

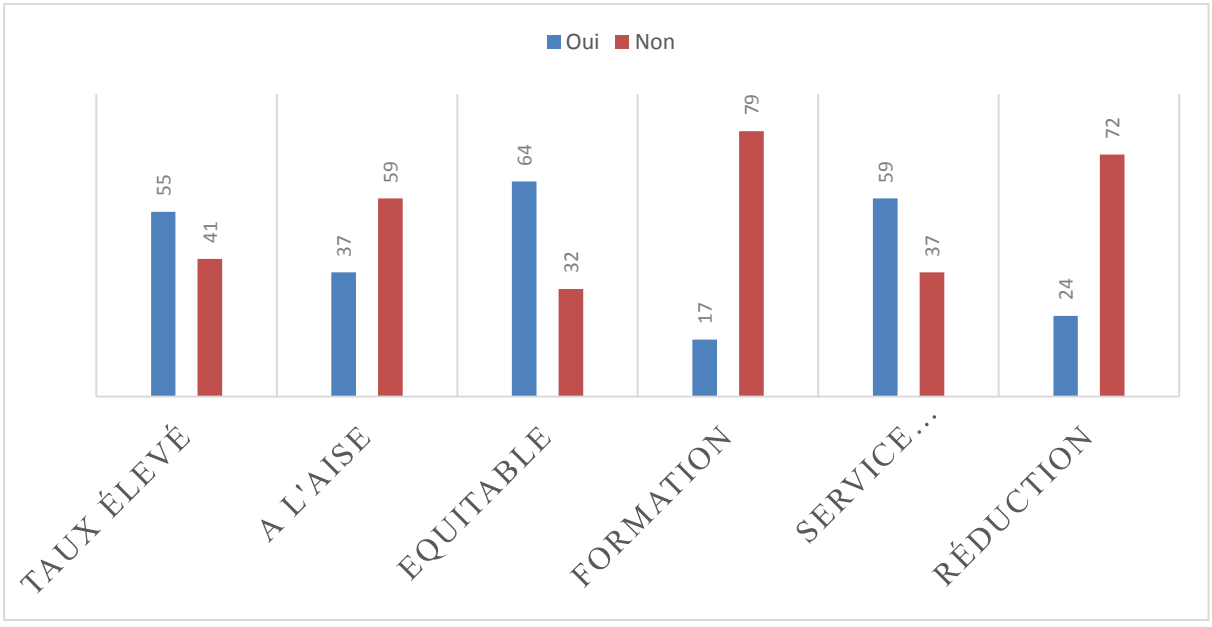
Tableau 14 : Répartition des répondants sur la perception des avantages fiscaux qui sont liés à la réduction d'impôt

Réduction	**Effectif**	**Pourcentage**
Oui	24	25
Non	72	75
Total	96	100

Source : De l'Auteur à partir des données de l'enquête

De ce tableau, nous remarquons qu'un grand nombre a répondu qu'il ne bénéficie pas des avantages fiscaux qui sont liés à la réduction d'impôt alors que très peu des répondants ont répondu qu'ils bénéficient ces avantages. Donc, 75% des enquêtés ont répondus « Non » contre 25% qui ont répondu « Oui ».

Graphique 3 : Niveau de perception des répondants sur le régime fiscal burundais



Source : De l'Auteur à partir des données de l'enquête

De ce graphique, notre étude vise à mesurer la perception des enquêtés sur l'ensemble du système fiscal burundais.

Comme le montre le graphique précédent, la plupart des enquêtés ont une perception négative des taux d'imposition. Lorsqu'on a demandé aux enquêtés s'ils étaient généralement à l'aise avec le système fiscal burundais, la réponse a été que seuls 37 enquêtés sur 96 ont accepté d'être à l'aise soit 38.5 % tandis que les 59 restants ont déclaré qu'ils n'étaient pas du tout à l'aise soit 61.5%.

Avec ce régime fiscal inconfortable au Burundi, seuls 66.7% des enquêtés croient que les taux d'imposition sont équitables pour les entreprises tandis que seuls les 33.3% croient que les taux d'imposition ne sont pas équitable. Des questions ont été posées sur l'influence du système fiscal sur l'ensemble de l'entreprise, jusqu'à 72,5% des répondants pensent que le système fiscal affecte leurs entreprises (négativement) tandis que 27,5% ne voient aucun impact du système sur leurs entreprises.

Tableau 15 : L'impact de l'impôt sur l'achat d'une entreprise.

	Fréquence	**Pourcentage validé**
Négatif	46	48%
Positif	25	26%
pas d'impact	25	26%
TOTAL	96	100%

Source : De l'Auteur à partir des données de l'enquête

De ce tableau, notre étude a examiné l'impact de la fiscalité sur les achats d'une entreprise.

D'une part, un grand nombre des répondants a affirmé que l'impôt affecte négativement les achats de leurs entreprises, donc, 46 enquêtés sur 96 ont constaté une influence négative de l'impôt sur la performance de leurs entreprises. D'autre part, 25 enquêtés ont observé un impact positif tandis que les 25 autres ont répondus qu'ils n'ont vu aucun impact.

IV.2. Résultats du modèle spécifié

Cette section nous permet d'analyser les données de l'enquête, de présenter les résultats de l'étude et d'interpréter les résultats grâce à un modèle choisi.

IV.2.1. Résultat de l'analyse descriptive des variables quantitatives

Les résultats de l'analyse statistique sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 16 : Résultat de l'analyse descriptive des variables quantitatives

Statistiques descriptives

	N	Minimum	Maximum	Moyenne	Ecart type
Bénéfices réalisés	96	-372053	11224041	1 267 606,69	1785 641,38
Réduction du montant de l'impôt à payer	96	6755	3367212	169297,70	352 312,49
Nombre de jours utilisés	96	1	20	6,34	2,718
Cout lié au paiement des fiscalistes	96	0	200000	58281,25	55 121,05
N valide (liste)	96				

Source : De l'Auteur à partir des données de l'enquête

Le tableau précédent montre les résultats de notre étude faite en examinant les bénéfices, la réduction du montant de l'impôt à payer, le temps passé à produire et à déposer les documents de déclarations de revenus à l'OBR et le coût lié au paiement des fiscalistes indépendants.

Les bénéfices moyens réalisés en un an par les 96 enquêtés ont été de 1 267 606,69 Fbu avec un minimum de -372 053Fbu (Perte) et un maximum de 11 224 041 Fbu. Le nombre de jours moyen utilisé pour remplir et déposer les formulaires de déclaration de revenus mensuels est d'environ une moyenne de 6 jours, ce qui nous montre que les PME burundaises sélectionnées en Mairie de Bujumbura ont utilisé en moyenne une semaine pour préparer et déposer leurs déclarations de revenus à l'OBR. Les impôts à payer par les répondants de l'échantillon varient de 6755Fbu à 3367212Fbu avec une moyenne de 169 297,70Fbu. Le paiement des fiscalistes varie de 0 à 200 000Fbu avec une moyenne de 58 281,25Fbu.

IV.2.2. Résultat de l'analyse de la corrélation entre les variables

La matrice de corrélation permet d'examiner l'existence ou non d'une multi colinéarité entre les variables. La corrélation entre les variables nous permet aussi d'évaluer la dépendance entre les variables considérées. Le tableau suivant met en évidence les relations entre la variable dépendance les bénéfices réalisés (P) et les autres variables du modèle.

Tableau 17: Résultat d'analyse de la corrélation entre les variables

Corrélations

		Bénéfices réalisés	Montant de l'impôt payé	Nombre de jours utilisés	Impact sur les achats	Coût des fiscalistes	Avantages liés à la réduction d'impôt
Bénéfices réalisés	Corrélation de Pearson	1	**,705****	-,047	-,084	-,062	,120
	Sig. (unilatérale)		,000	,323	,209	,275	,121
	N	96	96	96	96	96	96
Montant de l'impôt réduit	Corrélation de Pearson	**,705****	1	,150	-,112	,154	,151
	Sig. (unilatérale)	,000		,072	,140	,067	,070
	N	96	96	96	96	96	96
Nombre de jours utilisés	Corrélation de Pearson	-,047	,150	1	-,106	,090	**-,198***
	Sig. (unilatérale)	,323	,072		,153	,192	,027
	N	96	96	96	96	96	96
Impact sur les achats	Corrélation de Pearson	-,084	-,112	-,106	1	,148	,007
	Sig. (unilatérale)	,209	,140	,153		,075	,472
	N	96	96	96	96	96	96
Cout des fiscalistes	Corrélation de Pearson	-,062	,154	,090	,148	1	-,039
	Sig. (unilatérale)	,275	,067	,192	,075		,353
	N	96	96	96	96	96	96
Avantages fiscaux	Corrélation de Pearson	,120	,151	**-,198***	,007	-,039	1
	Sig. (unilatérale)	,121	,070	,027	,472	,353	
	N	96	96	96	96	96	96

Source : De l'Auteur à partir des données de l'enquête

**. La corrélation est significative au niveau 0.01.

*. La corrélation est significative au niveau 0.05.

L'analyse à travers la matrice de corrélation montre que les coefficients de corrélation sont faibles pour la plupart des variables retenues. Les résultats montrent que la réduction du montant d'impôt à payer et les avantages fiscaux sont corrélés positivement avec les bénéfices réalisés alors que le nombre de jours, l'impact de la fiscalité sur les achats et les coûts liés au paiement des fiscalistes sont corrélés négativement avec les bénéfices réalisés.

La lecture du tableau de la matrice de corrélation montre l'existence d'une faible corrélation entre les variables. Ceci nous permet de conclure qu'il n'existe pas de problème de multi colinéarité d'où le modèle est globalement bon.

IV.2.3. Résultat du modèle de régression linéaire multiple

Nous présentons ci-après les résultats du modèle de l'étude.

Tableau 18 : Résumé du modèle

Modèle	R	R-deux	R-deux ajusté	Erreur standard de l'estimation
1	,741[a]	,548	,523	1232721,777

Source : De l'Auteur à partir des données de l'enquête.

Prédicteurs : (Constante), Avantages fiscaux, Impact de la fiscalité sur les achats, Cout lié au paiement des fiscalistes, Nombre de jours utilisés, la réduction du montant de l'impôt à payer.

Le R-deux qui mesure dans quelle mesure la variation de la variable dépendante est expliquée par les variables explicatives est de 0,548, ce qui nous montre que jusqu'à 54,8% des variations du bénéfice des PME peuvent être expliquées par les variables indépendantes.

Tableau 19 : Résultats du modèle de régression linéaire multiple

	Coefficients Bêta (**β**)	T	Probabilités
Constante		3,337	0,001
Réduction du montant de l'impôt à payer	+0,760	10,220	0,000
Nombre de jours utilisés	-0,151	-2,045	0,044
Impact de la fiscalité sur les achats	-0,010	0,142	0,887
Coût supporté pour le paiement des fiscalistes	-0,168	-2,297	0,024
Avantages fiscaux	-0,031	-0,423	0,673

Source : De l'Auteur à partir des données de l'enquête

Variable dépendante : Bénéfices réalisés

Les résultats de l'analyse de régression montrent que notre modèle spécifié était globalement significatif au niveau de seuil de 5%.

Ainsi, les résultats montrent également que la réduction du montant de l'impôt à payer a un impact significatif sur les bénéfices des PME burundaises. Le nombre de jours utilisés à remplir et à déposer des déclarations de revenus à l'0BR et le coût lié au paiement des fiscalistes indépendants sont aussi significatifs au seuil de 5% (les probabilités sont respectivement de P = 0,044 et P = 0,024)

L'impact de l'impôt sur les achats qui a été traité comme des variables qualitatives avec score 1 si l'impact est positif, 2 si l'impact est négatif et 3 si les répondants ne voyaient aucun impact ; les résultats montrent qu'il n'y a pas d'impact significatif sur la rentabilité des PME car la probabilité est supérieure au seuil de 5% (0,88 >0,05).

Les avantages fiscaux a été traité comme une variable binaire avec un score de 1 pour oui et 0 si non. Les résultats indiquent aussi son impact insignifiant sur les bénéfices des PMEs burundaises. Cela est compréhensible parce qu'un grand nombre des enquêtés ont fait allusion au fait qu'ils n'étaient pas au courant de ces genres d'avantages fiscales ni même en bénéficiaient.

Aussi, le coefficient (0,760) associé à la variable réduction du montant de l'impôt à payer (MI) est positif, ce qui veut dire que la réduction du montant de l'impôt à payer a un effet positif et significatif sur la performance financière des PME burundaises.

Les coefficients (-0,151 et -0,168) associés respectivement aux variables le nombre de jours utilisés à remplir et à déposer les documents de déclaration à l'OBR (NJ) et le coût lié au paiement des fiscalistes (CF) sont négatifs mais avec des probabilités statistiquement significatives. Cela veut dire que le nombre de jours utilisés et le coût lié au paiement des fiscalistes ont un effet négatif et statistiquement significatif sur la performance financière des PME burundaises.

Les variables impact de la fiscalité sur les achats (FA) et les avantages fiscaux (RI) ne sont pas statistiquement significatifs au seuil de 5%, cela montre que ces variables n'ont pas d'effet significatif sur la rentabilité financière des PME burundaises.

IV.3. Discussions des résultats

L'objectif global de notre travail est d'examiner l'effet du système fiscal sur la performance financière des petites et moyennes entreprises burundaises.

Pour bien faire ce travail, nous avons d'abord mené des analyses descriptives sur la perception des responsables des PME burundaises ; nous avons fait aussi des études empiriques sur 96 PME qui sont des contribuables œuvrant en Mairie de Bujumbura. Dans l'étude empirique, nous avons estimé le modèle de régression linéaire multiple qui était composé par une variable dépendante (performance financière) et cinq variables indépendantes qui sont entre autres la réduction du montant de l'impôt(MI) à payer ;le nombre de jours utilisé pour déterminer et payer les impôts(JP) ;l'impact de la fiscalité sur les achats(FA) ; coût lié au paiement des fiscalistes indépendants (CF) ;la variable muette qui représente les avantages liés à la réduction de l'impôt (RI).

Tableau 20 : Tableau Récapitulatif des variables et des résultats obtenus par certains auteurs

Variables	Résultats	Auteurs
Réduction du montant de l'impôt à payer	Relation positive	Aksil & Faiza (2018)
Nombre de jours utilisé	Relation négative	Farzbod (2000)
Impact de la fiscalité sur les achats	Relation négative	Tee, Lawrence & Richard (2016)
Coût supporté pour le paiement des fiscalistes	Relation négative	Chipeta (2000)
Avantages fiscaux liés à la réduction d'impôts	Relation négative	Tee, Lawrence & Richard (2016)

Source : De l'Auteur à partir des travaux empiriques

De ce qui précède, nous avons constaté que les résultats de ces différents auteurs nous ont aidés dans la discussion des résultats de notre travail.

Retenons aussi que la variable taux d'imposition a été analysé mais une analyse descriptive afin d'analyser les résultats sur la perception de savoir si le taux d'imposition burundais est élevé.

IV.3.1. Discussion des résultats de l'analyse descriptive sur la perception de savoir si le taux d'imposition burundais est élevé

Dans les résultats de l'analyse descriptive, nous avons trouvé des résultats qui montré qu'un grand nombre des responsables des PME affirme des taux d'imposition burundais sont élevés. Beaucoup d'entre eux ne sont pas à l'aise sur ces taux et jusqu'à 57% des enquêtés ont affirmé que le taux d'imposition au Burundi est élevé.

Nos résultats sont soutenus par ceux des études comme Bank (2004) qui ont constaté que l'environnement des affaires dans les pays moins développés se caractérise par des taux d'imposition élevés et des procédures d'administration fiscale lourdes.

IV.3.2. Discussion des résultats du modèle de régression linéaire multiple

Empiriquement, nous avons aussi estimé le modèle de régression linéaire multiple de l'effet du système fiscal sur la performance financière des PME burundaises, cas des PME sélectionnées en Mairie de Bujumbura.

D'abord, les résultats de R-carré qui montre la mesure de la variation de la variable dépendante qui a été expliquée par les variables explicatives est de 0,548, ce qui nous a montré que jusqu'à 54,8% de la variation de la performance financière des PME burundaises peuvent être expliquée par les variables indépendantes.

Nous avons trouvé que la réduction du montant de l'impôt à payer a un effet positif et significatif à 5%(P= 0,000) sur la performance financière des PME burundaises car son coefficient est positif (β_1=.0, 76). Nos résultats sont soutenus par ceux d'Aksil & Faiza (2018), ont fait une étude sur l'impact de l'optimisation fiscale sur la performance de l'entreprise.

Dans le contexte burundais des PME sélectionnées en Mairie de Bujumbura, nos résultats trouvés nous permettent de constater qu'en vue de l'augmentation des profits, les PME ont tendance à utiliser les pratiques de la gestion fiscale afin de minimiser l'impôt et accroitre leur performance financière.

Les variables le nombre de jours utilisés à remplir et à déposer les documents de déclaration à l'OBR (NJ) et le coût lié au paiement des fiscalistes (CF) présentent pour notre étude des relations respectivement négatives (β_2 = -0,151 et β_4 = -0,168) et statistiquement significatives à 5% (avec des valeurs de probabilités respectivement de P = 0,044 et P = 0,024) sur la performance financière des PME burundaises.

Ces résultats sont justifiés par les théories qui disent qu'un système fiscal mal exécuté entraîne une faible efficacité, des charges de recouvrement élevées, une perte de temps pour les contribuables et le personnel (Farzbod, 2000). Atawodi et Stephen (2012) nous ont dit aussi dans leurs théories que des coûts de mise en conformité des PME sont plus élevés que ceux des grandes entreprises.

Le signe négatif sur le coefficient (β_2 = -0,151) signifie que le nombre de jours utilisé à remplir et à déposer les documents de déclarations à l'OBR affecte négativement la performance financière des PME burundaises. Nous constatons qu'une augmentation d'un jour pour remplir et déposer les documents de déclarations à l'OBR entraine une diminution de 0,151Fbu de performance financière toute chose restant égale par ailleurs.

Nos résultats sont soutenus par ceux de Tee, Lawrence & Richard (2016), qui dans leur étude au Ghana, ont trouvé qu'il y a une relation négative et non significative entre le temps utilisé à produire et à déposer les documents de déclarations et la performance financière des PME. Dans notre cas des PME burundaises sélectionnées en Mairie de Bujumbura, nous avons trouvé le même signe avec ces auteurs mais avec relation de significativité contraire à nous.

Pour la variable du coût lié au paiement des fiscalistes, ces auteurs l'avaient omis en raison du fait qu'ils ont manqué des données pour cette variable. Dans notre cas, le signe négatif sur le coefficient (β_4 = -0,168) signifie que le coût supporté pour le paiement des fiscalistes affecte négativement la performance financière des PME burundaises.

Toutes choses restant étant égales par ailleurs, si le coût lié au paiement des fiscalistes augmente de 1Fbu, la performance financière diminue de 0,168Fbu. Cela se justifie aussi par le fait qu'un grand nombre de contribuables enquêtés (jusqu'à 61,5%) dans notre étude, affirme qu'il paie les services des fiscalistes indépendants.

Cela nous permet de penser qu'il peut y avoir les pratiques illégales de la gestion fiscale comme l'évasion fiscale et la fraude fiscale dans les PME burundaises car, le paiement de ses services montre que ses derniers peuvent les aider à la sous estimations de leurs revenus afin qu'ils puissent réduire les charges fiscales et accroitre leur performance financière.

Les variables (l'impact de la fiscalité sur les achats et les avantages liés à la réduction de l'impôt) donne les résultats qui indiquent leurs impacts insignifiants sur la performance financière des PMEs burundaises. Cela est compréhensible car la grande majorité des enquêtés ont fait allusion au fait qu'ils n'étaient pas au courant de ces avantages ni même en les bénéficiant. Cela est compréhensible car un grand nombre des enquêtés (75%) dans notre étude, affirme qu'il n'a pas reçu ses avantages et ne sait même pas que ces avantages existes. Pour la variable impact de la fiscalité sur les achats, un grand nombre des répondants avait affirmé que l'impôt affecte négativement les achats de leurs entreprises, donc, 46 enquêtés sur 96 ont constaté une influence négative de l'impôt sur la performance financière de leurs entreprises. Pour ces deux variables, nous avons trouvé les mêmes résultats avec ceux de Tee, Lawrence & Richard (2016), qui en étudiant l'effet de paiement de l'impôt sur la performance financière des PME au Ghana, ont trouvé qu'il y a une relation négative et non significative entre ces deux dernières variables et la performance financière des PME.

IV.3.3. Vérification des hypothèses

D'abord, l'objectif global de notre étude est d'examiner l'effet du système fiscal sur la performance financière des petites et moyennes entreprises burundaises. Donc, il s'agit principalement de déterminer l'existence de la relation significative entre le système fiscal et la performance financière des PME. Notre première hypothèse suppose alors qu'il n'existe pas une relation significative entre le système fiscal et la performance financière des PME burundaises.

Les données recueillies ont été analysée pour avoir des résultats nous permettant de confirmer ou pas notre hypothèse principale. Il ressort de ces analyses, que les variables la réduction du montant de l'impôt à payer, le temps utilisé à produire et à déposer les documents de déclaration à l'OBR et le coût supporté pour le paiement des fiscalistes indépendants nous montrent la relation significative à 5% entre le système fiscal et la performance financière des PME.

Ces facteurs peuvent augmenter ou baisser la performance financière des PME burundaise selon qu'ils ont une relation positive ou négative et statistiquement significative à 5%. Nous avons rejeté conséquemment l'hypothèse principale. Ce qui qu'il signifie qu'il existe une relation significative entre le système fiscal et la performance financière des PME burundaises.

Ensuite, notre deuxième hypothèse suppose que le taux d'imposition n'est pas élevé dans PME burundaises.

Par contre, les résultats de l'analyse descriptive nous ont montré qu'un grand nombre des responsables des PME affirme des taux d'imposition burundais sont élevés. Beaucoup d'entre eux ne sont pas à l'aise sur ces taux et jusqu'à 57% des enquêtés ont affirmé que le taux d'imposition est élevé. Par conséquent, notre première hypothèse est rejetée. Ce qui signifie alors que les responsables des PME pensent que des taux d'imposition burundais sont élevés.

La troisième hypothèse affirme provisoirement que la réduction du montant de l'impôt à payer n'a pas d'effet positif sur la performance financière des PME burundaises

Au contraire, nous avons trouvé que la réduction du montant de l'impôt à payer a un effet positif sur la performance financière des PME burundaises. Il ressemble que notre troisième hypothèse est aussi rejetée. Ce qui signifie que la réduction du montant de l'impôt à payer contribue à l'augmentation de la performance financière des PME burundaises.

Enfin, la dernière hypothèse suppose qu'il n'existe pas une relation significative entre le coût supporté pour le paiement des fiscalistes et la performance financière des PME burundaises.

Par contre, les résultats nous ont montré que le coût supporté pour le paiement des fiscalistes a un effet négatif et statistiquement significatif sur la performance financière des PME burundaises. Il ressort que notre quatrième hypothèse est aussi rejetée. Ce qui signifie qu'il existe une relation significative entre le coût supporté pour le paiement des fiscalistes et la performance financière des PME burundaises.

Cela nous a permis de penser qu'il peut rencontrer les pratiques illégales de la gestion fiscale comme l'évasion fiscale et la fraude fiscale dans les PME burundaises car, le paiement de ses services montre que ses derniers peuvent les aider à la sous estimations de leurs revenus afin qu'ils puissent réduire les charges fiscales et accroitre leur performance financière.

Conclusion du quatrième chapitre

Dans ce dernier chapitre, nous avons présenté les résultats des analyses effectuées et la discussion des résultats. Des tableaux et des graphiques ont été utilisés pour résumer les résultats de ce dernier chapitre.

D'abord, dans les résultats de l'analyse descriptive, nous avons constaté qu'un grand nombre des responsables des PME affirme que des taux d'imposition burundais sont élevés.

Ensuite, l'analyse à travers la matrice de corrélation nous a montré que les coefficients de corrélation sont faibles pour la plupart des variables retenues. La lecture du tableau de la matrice de corrélation nous a montré aussi l'existence d'une faible corrélation entre les variables. Ceci nous a permis de constater qu'il n'existe pas de problème de multi colinéarité d'où le modèle a été globalement bon.

Enfin, les résultats du modèle spécifié nous a permis de constater que la réduction du montant de l'impôt à payer contribue à l'augmentation de la performance financière des PME et qu'il existe une relation significative entre le coût supporté pour le paiement des fiscalistes et la performance financière des PME burundaises.

CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS

Conclusion générale

Au terme de notre étude, qui a été traité sous le sujet : « l'effet du système fiscal sur la performance financière des petites et moyennes entreprises, cas des PMEs sélectionnés en Mairie de Bujumbura ». Il nous a été possible de décrire différentes variables susceptibles de déterminer la relation qui existe entre le système fiscale et la performance financière des PMEs burundaises.

D'abord, notre étude a été menée auprès des contribuables de l'OBR œuvrant en Mairie de Bujumbura. L'objectif global a été d'examiner l'effet du système fiscal sur la performance financière des petites et moyennes entreprises au Burundi, en se concentrant sur celles de la Mairie de Bujumbura avec une question principale constituant notre problématique suivante : **Quel est l'effet du système fiscal sur la performance financière des PME burundaises?**

Quatre hypothèses ont été formulées comme des réponses provisoires pour répondre aux questions de notre problématique.

Quant à la méthodologie, nous avons d'abord procédé à une préparation d'un questionnaire qui a été adressé aux répondants en vue de collecte des données primaires. Un échantillon de 96 contribuables de l'OBR a été choisi dans une population ciblée des PMEs de la Mairie de Bujumbura. Les données collectées ont été analysée pour avoir des résultats nous permettant d'accepter ou rejeter nos hypothèses.

Ensuite, les résultats de notre étude nous ont permis d'atteindre nos objectifs de recherches, de rejeter les quatre hypothèses. Nous avons jugé de justifier nos hypothèses en utilisant résultats de l'analyse descriptive et du modèle spécifié.

Enfin, les résultats de l'analyse descriptive nous ont permis de constater qu'un grand nombre des responsables des PME affirme que des taux d'imposition burundais sont élevés. De plus, les résultats du modèle spécifié nous ont permis de constater que la réduction du montant de l'impôt à payer contribue à l'augmentation de la performance financière des PME et qu'il existe une relation significative entre le coût supporté pour le paiement des fiscalistes et la performance financière des PME burundaises. Aussi, c'est grâce à l'analyse du modèle que nous avons constaté qu'il existe une relation significative entre le système fiscal et la performance financière des PME burundaises.

Recommandations

Se référant sur les résultats de notre étude, nous recommandons :

1. A l'Etat : Réduire le taux d'imposition afin de favoriser conformité fiscale dans les PME;
2. A l'OBR : Renforcer des capacités en matière de contrôle et audit dans les PMEs.
3. Aux PMEs : Intensifier sa participation dans l'amélioration de la maîtrise des procédures fiscales afin de mieux connaitre les droits et les obligations en matière d'imposition.

Limites et études complémentaires

Lors de la réalisation de notre travail de recherche, nous avons rencontré pas mal de limites différentes :

- Le manque d'information sur la variable dépendante (performance financière). Avec cette variable, nous aurions utilisé son indicateur pertinent la rentabilité financière (ROE). Les responsables des PME enquêtés ne disposent pas de l'information car ils n'utilisent pas la comptabilité complète, ce qui nous a poussés d'utiliser les bénéfices réalisés par les PME au cours de la période de notre étude comme indicateur de la performance financière.
- L'étude a été réalisée grâce à une enquête menée en Mairie de Bujumbura, elle n'a pas examinée toutes les contribuables du secteur des petites et moyennes entreprises œuvrant au Burundi. Nous avons trouvé 96 PMEs qui sont des contribuables œuvrant en Mairie de Bujumbura comme échantillon de la population. Cependant, ce groupe des enquêtés était petit et il est supposé ne pas globaliser les résultats trouvés avec toute la population des contribuables burundais.

Pour des recherches futures, nous pensons qu'il serait nécessaire de chercher une administration disposant les données des PME burundaises et de mener une étude sur toutes les PMEs œuvrant au Burundi en vue d'améliorer notre recherche.

BIBLIOGRAPHIE

I. Ouvrages généraux

1. ATAWODI, & OJEKA. (2012). *Factors that affect tax compliance among small and medium enterprises (SMEs) in north central Nigeria.. International journal of business and management.*
2. BASLE, M. (1988). *Histoire des pensées économiques, les contemporains.* Paris: Sirey.
3. BAURER, & L.J. (2005). *Tax Administration and Small and Medium Entreprises (SMEs) in Development Countries. s.l.:s.n.*
4. BERK, J., & DEMARZO, P. (2011). *Finance d'entreprise* (éd. 2ème édition). Paris: Nouveaux Horizons. Consulté le 10 février mardi, 2023
5. BOURGUIGNON, A. (1996). *Définir la performance: une simple question de vocabulaire?, performance et ressources humaines* (éd. Economica). Paris: Economica.
6. CAPUL, & GARNIER, O. (2008). *Dictionnaire d'économie et de science sociale.* Paris: Hatier.
7. Filleau, & Marques-Ripoul. (2000). *Les théories de l'organisation et de l'entreprise.* Paris: Ellipses.
8. GREPME. (1997). *Groupe de recherche en économie et gestion des PME* (éd. 2e ed). Paris: Economica.
9. KHEMAKHEM. (2006). *La dynamique du controle de gestion.* Paris: Public Union.
10. MARTINE, M., & KARIM S. (2009). *Management et pilotage de la performance.* Paris: Hachette.
11. ONIDO. (2009). *Tanzania small and medium scale enterprises policy proposal.* Tanzania.
12. Philippe, L. (1998). *Méthode et pratique de la performance: guide de pilotage.* Paris: les éditions d'organisation.

II. Revues

1. Aryeetey, E. (2001). Priority Research Issues Relating to Regulation and Competition in Ghana.
2. Atawodi, O. W., & Stephen, A. O. (2012, June). Factors That Affect Tax Compliance among Small and Medium Enterprises (SMEs) in North Central Nigeria. *International Journal of Business and Management , 7*(12), 87-96.
3. Ayira, K. (2012). *Les PME et la Politique Fiscale Nationale: Effets d'éviction ou de complémentarité dans l'economie Togalaise?* Université de Lomé. Lomé: Dakar.

4. Bank W. (2004). Investment Climate Assessment, Improving Enterprise Performance. *World Bank.*
5. BIZIMUNGU, A. (2016). Impact des avantages du code des investissements accordés ces cinq dernières années sur l'economie nationale. *Cahiers du CURDES*, 134-173.
6. Chicha, J., & Julien, P. (1978). *Les stratégies des PME et leur adaptation.* Université de Québec à Trois-Rivieres.
7. Chipeta, C. (2002). The Second Economy and Tax Yield in Malawi. (113).
8. Dammak.S. (2006). *Impact de la fiscalité sur les décisions et modalités de financement des investissements, ainsi que sur la valeur de la firme.*
9. Fagbemi, O., Uadile, O. M., & Noah, A. O. (2010). The ethics of tax evation: perpetual evidence from Nigeria. *European Journal of Social Sciences, 17*(3), 360-371.
10. Farzbod, J. (2000). Investigation of the effective factors in the tax efficiency. *Governmental Management Training Center*.
11. Feige, & Edgar , L. (1979, Novembre-décembre). “How big is the irregular economy?”. *Challenge, 22*, 5-13.
12. Feld, L., & Frey, B. S. (2007). Tax compliance as the result of a psychological tax contract: the role of incentives and responsive regulation. *Law and Policy, 29(1)*, 102-120. Récupéré sur http://dx.doi.org/10.1111/j.1467-9930.2007.00248.x
13. Guttman, P. (1977, Nombre-decembre). “The subterranean economy”. *Financial Analyst Journal, 34*, 24-27.
14. Holban, O. (2007). The taxation of small and medium-sized enterprises-a hindering factor influencing the european economic growth. Récupéré sur Doctoral dissertation, Alexandru Ioan Cuza University of Iasi and Academy of Economies Studies from Bucharest Romania.
15. International Tax Dialogue. (2007). Taxation of Small and Medium Enterprises. *Background paper for the International Tax Dialogue Conference*.
16. Lightstone, T., & Company, L. (1997). *Les PME au Canada: leur point de vue sur les institutions financieres et l'acces au financement.* Montreal.
17. M.Marchese. (2021). *Les régimes fiscaux préférentiels pour les MPME: Aspects opérationnels, preuves de leur impact et incidences sur le plan des politiques.* Genève: Bureau International du Travail.
18. Maliti, M. e. (2009). The role of small business in poverty alleviation: The case of Dar es salaam. *Research Report*.

19. Philippe, L. (1998). *Méthode et pratique de la performance: guide de pilotage.* Paris: les éditions d'organisation.
20. Pope, J., & Abdul-Jabbar, H. (2008). Tax Compliance Costs of Small and Medium Enterprises in Malaysia.
21. Shahrodi, S. (2010). Investigation of the effective factors in the efficiency of tax system. *Journal of Accounting and Taxation*, 42-45.
22. Steel, W., & Webster, L. M. (1991). Small Enterprises in Ghana: Responses to Adjustment. *33*.
23. Tanzi, V. (1983). "The underground economy in the United States: Annual estimates, 1930–80". *IMF Staff Papers*, *30*, 283-305.
24. Tanzi, V., & Howell, Z. (2001, Mars). Une politique fiscale pour les pays en développement. *Fonds monétaire international*, 21.
25. Tee, E., Lawrence, A. B., & Richard, T. O. (2016). The effect of Tax Payment on the Performance of SMES: The case of selected SMEs in Ga West Municipal Assembly. *CORE*.
26. Vasak, S. (2008). Small, medium, and large enterprises. USAID Business Climate Reform.
27. Wiles, & P. (1987). "The second economy, its definitional problems". In S. Allesandrini and B. Dallago. *The Unofficial Economy. Brookfield: Gower*.

III. Mémoires et Thèses

1. Aksil, F., & Faiza, A. (2018). *L'impact de l'optimisation fiscale sur la performance de l'entreprise*, 93. Université MOULOUD MAMMERI DE TIZI- OUZOU. Consulté le 20 Mars 2022
2. Boujlida, A. (2002, Septembre). La performance financiere des PME manufacturieres: Conceptualisation et mesure. Québec, Canada: Université de Québec à trois-Rivieres.
3. Causade. (2017). *La stratégie fiscale de l'entreprise: entre optimisation et fraude.* Universite federale de Toulouse.
4. Fatima, A., & ACHERAIOU, F. (2018). L'impact de l'optimisation fiscale sur la performance de l'entreprise Cas: SARL HYDROPLAST de Tizi-Ouzou. 93.

5. Ghozlene, O. (2016). Contribution à l'étude des déterminants de la performance de l'entreprise : impact de la création de valeur pour le client sur la performance des entreprises hôtelières en Tunisie. *These de doctorat*. UNIVERSITE COTE D'AZUR.
6. Gnidehou, G. (2019). *Fiscalité et performance des entreprises en Afrique. Influence de l'administration fiscale et du taux d'imposition.* Munich.
7. Holmes, K., Domitien , N., & Chantal, R. (2013, Octobre). La reforme de l'administration fiscale au Burundi. Londres: Westminster.
8. L.BENOIT, & S. JOSEE. (2002). *Association entre le système d'information comptable des PME et leur performance financière.*
9. NIYONIZIGIYE, & J. d. (2016, Décembre). Analyse des déterminants de la pérennité des micros entreprises rurales appuyées par le PNUD au Burundi. 82. Bujumbura, Burundi: U.B. des investissements accordés ces cinq dernières

IV. Rapports et autres documents

1. African tax administration forum. (2014, Septembre). La fiscalité des PMEs en Afrique. *Étude de cas sur l'immatriculation des véhicules et le numero d'identification au burundi* .
2. Bureau International du Travail. (2015). *Les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs.* Geneve: Conférence internationale du travail.
3. Loi n°1/02 du 10 septembre 2013 relative aux impots sur le revenu au Burundi.
4. Loi n^0 1/12 du 25 novembre 2020 relative aux procedures fiscales et non fiscales.
5. *Rapport annuel de l'* OBR 2016
6. Rapport annuel de l'OBR 2022

V. Sites internet

1. Www.obr.bi
2. Www.finances.gov.bi
3. http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNADQ675.pdf

ANNEXES

Annexe 1 Questionnaire d'enquête N° ……..

Bonjour Madame/Monsieur,

Conformément au règlement académique et aux normes universitaires, les étudiants de Masters sont recommandés de rédiger et défendre un mémoire de fin des études universitaires. En effet, l'Université du Burundi nous recommande aussi d'effectuer ce travail de recherche. Pour constituer une base de données qui nous sera utile à la rédaction de notre travail de fin des études de Masters, nous avons opté de recourir aux entreprises œuvrant en Mairie de Bujumbura en vue de demander leurs opinions sur notre thème de recherche qui portent sur : « Effet de paiement de l'impôt sur la performance des petites et moyennes entreprises : cas des PME sélectionnées en Mairie de Bujumbura». C'est ainsi que nous vous adressons ce questionnaire en vue de répondre par rapport à vos opinions, vos perceptions sur l'ensemble de la politique fiscale au Burundi. Vos réponses seront strictement confidentielles et ne seront utilisées que pour des fins académiques. Le nom et le prénom, le numéro de téléphone et le nom de l'entreprise sont utiles seulement pour l'authenticité des enquêtés et se trouvent sur une liste à part qui ne mentionne pas le numéro du questionnaire répondu.

Nous tenons à vous remercier d'avance sur votre contribution à notre travail en toute sincérité. Plus vos réponses sont sincères, plus les conseils donnés aux PME, aux chercheurs et à l'Etat seront plus objectifs et notre recherche sera crédible. Je vais laisser ce formulaire pendent une semaine pour retourner le ramasser le …..…… 2022.

Encore une foi je vous remercie.

I. Sexe du répondant :

Homme ☐

Femme ☐

II. Nombre d'années en affaires :

1°. Moins de 3 ans ☐
2°. 3 à 5 ans ☐
3°. 5 à 10 ans ☐
4°. 10 à 15ans ☐
5°. Plus de 15ans ☐

III. Questions pour connaître la perception des répondants vis-à-vis des taux d'imposition et des concepts fiscaux.

1. Le taux d'imposition au Burundi est élevé?

Oui ☐

Non ☐

2. Vous êtes à l'aise sur le taux d'imposition Burundais? :

Oui ☐

Non ☐

3. D'après vous, le taux d'imposition est équitable pour toutes entreprises?

 Oui ☐

 Non ☐

4. L'impôt a un impact sur les achats, comment vous parait cette influence ?

 1°.l'influence est négative ☐

 2°.l'influence est positive ☐

 3°.aucune influence ☐

5. Est-ce que votre entreprise bénéficie des avantages liés aux allégements fiscaux ?

 Oui ☐

 Non ☐

6. Entant que propriétaire de l'entreprise, avez-vous déjà bénéficié d'une formation de l'OBR en matière fiscale?

 Oui ☐

 Non ☐

7. utilisez-vous les services des fiscalistes indépendants en matière de la déclaration de vos revenus à l'OBR?

 Oui ☐

 Non ☐

IV. Le montant de l'impôt payé au cours de la dernière année de l'exercice de votre entreprise est de:

…….

V. Le nombre de jours que vous passez à produire les documents et à payer l'impôt à l'OBR est :…….

VI. Vous supportez un coût pour le paiement d'un expert fiscaliste indépendant qui vous aide dans la déclaration de vos revenus, si oui, combien vous le payez ?

……...

VII. Quel est le revenu en termes de bénéfice au cours de la dernière année imposable ?

……..

Annexe 2 : Régression

Variables introduites/éliminées[a]

Modèle	Variables introduites	Variables éliminées	Méthode
1	Avantages liés à la réduction d'impôt, Impact de la fiscalité sur les achats, Cout lié au paiement des fiscalistes, Nombre de jours utilisés, La réduction du montant de l'impôt à payer [b]	.	Introduire

a. Variable dépendante : Bénéfices réalisés

b. Toutes les variables demandées ont été introduites.

Récapitulatif des modèles

Modèle	R	R-deux	R-deux ajusté	Erreur standard de l'estimation
1	,741[a]	,548	,523	1232721,777

a. Prédicteurs : (Constante), Avantages liés à la réduction d'impôt, Impact de la fiscalité sur les achats, Cout lié au paiement des fiscalistes, Nombre de jours utilisés, la réduction du montant de l'impôt à payer.

Coefficients[a]

Modèle		Coefficients non standardisés		Coefficients standardisés		
		B	Erreur standard	Bêta	t	Sig.
1	(Constante)	1556166,425	466366,384		3,337	,001
	La réduction du montant de l'impôt à payer	3,850	,377	,760	10,220	,000
	Nombre de jours utilisés	-99424,752	48626,716	-,151	-2,045	,044
	Impact de la fiscalité sur les achats	22102,961	155277,613	,010	,142	,887
	Cout lié au paiement des fiscalistes	-5,438	2,367	-,168	-2,297	,024
	Avantages liés à la réduction d'impôt	-127830,425	302140,893	-,031	-,423	,673

a. Variable dépendante : Bénéfices réalisés